

**PROJET DE BUDGET PRIMITIF
DE L'EXERCICE 2018**

Budget Principal

SOMMAIRE

Pages

I-LA SYNTHÈSE DU BUDGET PRIMITIF 2018.....	3
II-LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	4
A-Les recettes réelles de fonctionnement	4
1) Les recettes fiscales.....	4
2) Les dotations et participations.....	6
3) Les autres recettes	7
B-Les dépenses réelles de fonctionnement	9
1) La présentation des dépenses par nature	9
a) Les charges de personnel.....	9
b) Les autres dépenses de gestion courante.....	10
c) Les atténuations de produits.....	26
d) Les charges financières	28
2) La présentation des dépenses par fonction budgétaire	28
a) Les mouvements réels.....	28
b) Les mouvements d'ordre	31
II-LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....	32
A-Les recettes réelles d'investissement.....	32
1) Les recettes propres.....	33
2) Le produit des emprunts.....	34
3) Le portage des acquisitions foncières.....	34
4) Le refinancement de dette.....	34
B-Les dépenses réelles d'investissement.....	34
1) Les dépenses d'équipement	35
2) L'amortissement en capital de la dette	42
3) Le refinancement de dette.....	42
IV-L'ÉQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2018.....	42
1) Le niveau d'autofinancement	42
2) Les conditions de l'équilibre budgétaire réel.....	43
3) Le besoin de financement de la section d'investissement	43
4) La capacité de désendettement.....	43
V-LA SYNTHÈSE DES PROPOSITIONS BUDGÉTAIRES 2018.....	45
1-Présentation par nature de la section de fonctionnement	46
2-Présentation par nature de la section d'investissement	47
3-Présentation par fonction de la section de fonctionnement	48
4-Présentation par fonction de la section d'investissement	49
5-Détail des dépenses réelles d'investissement	50
6-Détail des recettes réelles d'investissement	63

I-LA SYNTHÈSE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Le projet de budget primitif pour l'exercice 2018 soumis à votre approbation est dans le droit fil des orientations budgétaires présentées en séance du Conseil Municipal du 15 février dernier.

En ce sens, le budget communal 2018 permettra de réaliser les objectifs généraux de la politique que j'entends mener pour tous les Maisonnais :

- **poursuivre la mise en œuvre des projets d'investissement inscrits au programme de mandat de la majorité municipale pour 2014-2020 et très largement approuvé dès le 1^{er} tour des élections municipales du 23 mars 2014 par près de 74% des Maisonnais,**
- **continuer à promouvoir un cadre de vie attractif et de qualité pour tous les Maisonnais afin de renforcer le «bien vivre» ensemble,**
- **assurer le maintien des services et des équipements de qualité à travers l'entretien renforcé de plus de 100 équipements publics communaux présents dans tous les quartiers de notre ville,**
- **poursuivre la bonne gestion des finances communales en limitant strictement la progression de nos dépenses courantes (hors charges de personnel) à moins de 100 k€ au projet de BP 2018 (+0,4%) et en réduisant le recours à l'emprunt à un montant inférieur à 2,500 M€ au BP 2018 afin de poursuivre la réduction de la dette communale en 2018,**
- **enfin maintenir les actions de solidarité en faveur des Maisonnais les plus modestes en reconduisant les crédits affectés à l'action sociale, et en particulier la subvention d'équilibre versée au CCAS d'un montant de 300.000 euros, et les moyens matériels attribués aux 25 écoles maternelles et élémentaires communales dont la dotation pédagogique par élève, malgré un contexte financier difficile, sera encore augmentée de +2% en 2018,**

Le projet de BP de l'exercice 2018 qui est soumis au Conseil Municipal est ainsi équilibré en recettes et en dépenses à hauteur de :

Section de fonctionnement.....	75.781.348 €
Section d'investissement.....	13.571.750 €
Soit un total de.....	89.353.098 €
Dont mouvements réels.....	84.177.277 €
Dont mouvements d'ordre.....	5.175.821 €

Hors mouvements d'ordre, les mouvements réels sont égaux à :

Dépenses réelles de fonctionnement	70.605.527 €
Dépenses réelles d'investissement	13.571.750 €
Soit un total de dépenses réelles de.....	84.177.277 €

Recettes réelles de fonctionnement.....	75.381.348 €
Recettes réelles d'investissement.....	8.395.929 €
Soit un total de recettes réelles de.....	84.177.277 €

II-LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A-Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont égales à 75,781 M€ au BP 2018 contre 74,920 M€ au BP 2017 (+1,2%).

Hors élément exceptionnel (solde de l'indemnisation attendue pour 500 k€ au titre du sinistre incendie du centre aquatique), la variation des recettes de fonctionnement est réduite à +0,5% (environ +360 k€).

Elles sont constituées essentiellement des impôts et taxes pour 75% et des dotations et participations pour 16%, soit 91% de nos recettes de fonctionnement.

1) Les recettes fiscales

Les recettes fiscales (impôts et taxes) s'élèvent à 57,104 M€ dont 35,900 M€ au titre des taxes foncières et d'habitation (63%), 5,340 M€ au titre de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et 1,650 M€ au titre des droits de mutation à titre onéreux (TAMO).

Le produit prévisionnel des 3 taxes directes locales (taxe d'habitation, taxe foncière bâtie et taxe foncière non bâtie) est ainsi évalué à 35,900 M€ pour 2018 contre 35,930 M€ au BP 2017, soit une variation de -30 k€ (-0,1%) correspondant à la croissance totale de l'assiette imposable (croissance physique moyenne et revalorisation nominale de +1,2%) sans augmentation des taux d'imposition.

Cette légère baisse du produit fiscal à taux constants est directement liée à l'ajustement *a posteriori* au BP 2018 de la prévision budgétaire inscrite au BP 2017 et réajustée à la baisse au BS 2017 (-730 k€). Il s'agit, en particulier, de l'exonération de TH pour les «vieux parents aux revenus modestes» intégrée au PLF 2016 mais non pris en compte par la DGFIP dans les bases fiscales prévisionnelles notifiées en mars 2016 pour 2016 et dont l'impact n'a été connu qu'en novembre 2016 par les communes (-520 k€ pour Maisons-Alfort sur le produit de TH 2016) et donc après cadrage du projet de BP 2017.

Ces recettes fiscales seront ajustées au BS de l'exercice 2018 en fonction des bases d'imposition qui seront notifiées par la direction départementale des finances publiques du Val-de-Marne au moyen de l'état fiscal 1259-COM.

Au total, le produit fiscal prévisionnel inscrit à l'article 73111 du chapitre 933 «Impôts et taxes non affectées» est évalué à 35.900.000 € pour 2018 à raison de :

* Produit des 3 taxes (article 73111)	35.900.000 €
Dont Taxe d'habitation	23.400.000 €
Dont Taxe foncière bâtie	12.480.000 €
Dont Taxe foncière non bâtie	20.000 €

Les taux d'imposition resteront fixés en 2018 à leur niveau de 2017 sans aucune augmentation à savoir :

Taxe d'habitation	22,09%
Taxe foncière bâtie	13,77%
Taxe foncière non bâtie	22,29%

La ville de Maisons-Alfort continuera d'avoir en 2018 des taux d'imposition nettement inférieurs aux moyennes nationale et départementale comme le montre le tableau suivant :

Taux communaux	Maisons-Alfort 2018	Moyenne Nationale 2016 (1)	Moyenne Départementale 2017 (2)
Taxe d'habitation	22,09%	24,38%	24,32%
Taxe foncière bâtie	13,77%	20,85%	21,14%

(1)- Etat de notification des taux d'imposition pour 2017

(2)- Moyenne des taux de fiscalité votés en 2017 par les 47 communes du Val-de-Marne

Depuis 2016, ces recettes comprennent également l'attribution de compensation métropolitaine (ACM) versée par la Métropole du Grand Paris en compensation des recettes de fiscalité économique transférées ainsi que l'ancienne part de DGF correspondant à la dotation de compensation de la part des salaires (DCPS) pour 13,096 M€, soit 23% des recettes fiscales.

Le produit de la TEOM nécessaire à l'équilibre prévisionnel du service de collecte et de traitement des ordures ménagères est arrêté à 5,340 M€ en 2018.

Le taux de la TEOM n'a pas été augmenté depuis 2010 et restera identique en 2018 comme en 2017 à 5,93%. La recette fiscale correspondante sera ajustée au BS de l'exercice 2018.

Pour 2018, la recette de taxe additionnelle aux mutations onéreuses (TAMO) peut être portée à 1,650 M€ contre 1,500 M€ au BP 2017 en fonction des encaissements constatés sur l'exercice 2017. Cette recette pourra être ajustée, le cas échéant, en cours d'exercice, au BS ou en DM.

Les autres recettes fiscales significatives sont constituées de la taxe sur l'électricité pour 780.000 €, des droits de place pour 180.000 € et des recettes de stationnement payant (hors FPS inscrit en redevance pour 30 k€) pour 140.000 €.

2) Les dotations et participations

Les dotations et participations attendues sont égales à 11,982 M€ (-0,7% BP/BP).

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Si les crédits affectés à la DGF du « bloc communal » (communes et intercommunalités) ne diminuent pas en 2018 par rapport à 2017 en LFI, cela ne signifie pas nécessairement que la ville percevra en 2018 au titre de la dotation forfaitaire de DGF le même montant qu'en 2017. Plusieurs facteurs peuvent conduire à une variation à la baisse de la dotation qui sera versée en 2018 à la ville (évolution de la population et écrêtement en fonction du potentiel fiscal).

Dans ce cadre, le montant de la dotation forfaitaire de DGF retenue au projet de BP 2018 est évalué par prudence à 6,690 M€, soit le montant notifié en 2017 et ajusté au BS 2017.

La recette effective de DGF pour l'année 2018 sera ajustée au BS de l'exercice 2018 après la notification effective par la Préfecture du Val-de-Marne en mai prochain.

La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)

La LFI 2017 a introduit une réforme de la DSU qui a réduit le nombre de communes de plus de 10.000 habitants éligibles de $\frac{3}{4}$ (75%) à $\frac{2}{3}$ (66,7%)(article L.2334-18 CGCT).

Afin d'atténuer les conséquences financières pour les communes qui perdent le bénéfice de la DSU en raison de la réforme mise en œuvre en 2017, le Gouvernement a inscrit en LFI 2017 un mécanisme de garantie de sortie dégressive sur 3 ans. A titre dérogatoire, lorsqu'une commune cesse d'être éligible en 2017 à la DSU, cette commune perçoit une dotation égale à 90% en 2017, 75% en 2018 et 50% en 2019 du montant perçu en 2016.

Comme 5 autres communes du Val-de-Marne, Maisons-Alfort est sortie en 2017 du mécanisme d'éligibilité de plein droit à la DSU pour ne plus bénéficier que de la garantie dégressive triennale. En 2017, la ville a perçu un montant 236.494 € (90%) qui sera réduit à 200 k€ en 2018 (75%) et à 130 k€ en 2019 (50%) pour devenir nul en 2020.

Une recette résiduelle de DSU de 200 k€ est donc inscrite au BP 2018.

Les autres dotations de fonctionnement attendues de l'Etat pour 2018 comprennent :

- la Dotation Générale de Décentralisation (DGD).....	180.000 €
- la Dotation pour les titres sécurisés (CNI et Passeports).....	15.000 €
- la Dotation de Recensement.....	12.000 €

Il convient également d'inscrire en recette nouvelle au projet de BP 2018 l'élargissement du mécanisme du FCTVA afin de récupérer la TVA payée en N-2 (exercice 2016) pour les

dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie communale (50 k€ au BP 2018) conformément aux articles 34 et 35 de la LFI 2016 (taux de concours de 16,404%).

Les allocations compensatrices de fiscalité directe (taxe d'habitation, taxe foncière bâtie et contribution économique territoriale) versées par l'Etat pour l'année 2018 sont égales en prévision à 900.000 € et comprennent :

- les allocations compensatrices de taxe d'habitation..... 860.000 €
- les allocations compensatrices de taxes foncières 20.000 €
- les allocations compensatrices de TP/CFE 20.000 €

Les autres participations attendues par la ville représentent un montant de 4,115 M€ au BP 2018. Ces recettes proviennent principalement de la CAF du Val-de-Marne pour 3,320 M€ au titre des actions menées en faveur de l'enfance et de la petite enfance et du Conseil Départemental du Val-de-Marne pour 412 k€ au titre des actions en faveur des personnes âgées (Service Municipal d'Aide à Domicile) et pour les collèves (aide à la ½ pension pour la restauration scolaire des collégiens),

Pour les communes inscrites dans le dispositif contractuel mis en place par la CNAF, la CAF du Val-de-Marne intervient à travers les 2 dispositifs suivants :

- **la Prestation de Service Unique (PSU)** qui finance le fonctionnement des structures de la petite enfance (crèches et haltes-garderies municipales) mais également des accueils de loisirs et des centres socio-culturels pour un montant évalué à **2,190 M€ au BP 2018.**
- **et le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)** qui finance en complément les actions correspondant aux crèches et haltes-garderies municipales, les accueils de loisirs maternels et élémentaires et l'accueil pré et post scolaire pour un montant évalué prévisionnellement à **1,130 M€ au BP 2018** (1,060 M€ encaissé en 2017 au titre de l'exercice 2016),

3) Les autres recettes

Les produits des services et du domaine, incluant les participations des usagers aux services municipaux, sont évalués à 5,483 M€ (+6,1% BP/BP).

Les participations familiales sont estimées sur la base de la fréquentation réelle constatée en 2017 et anticipée prévisionnellement pour 2018 avec une légère revalorisation des tarifs.

Afin de ne pas trop pénaliser les familles maisonnaies, les tarifs des participations familiales ne seront revalorisés que de 1% en 2018, soit une hausse limitée à l'inflation réelle constatée de septembre 2016 à septembre 2017. Cette hausse sera appliquée (hors petite enfance dont les tarifs sont calculés en fonction d'un taux d'effort basés sur les revenus et barème CNAF) d'une manière différenciée au 1^{er} janvier 2018 pour les services hors secteur scolaire et périscolaire et au 1^{er} septembre 2018 pour les services calés sur l'année scolaire et le conservatoire municipal).

L'effet de cette hausse en année pleine est d'environ +40 k€. Pour le projet de BP 2018, l'impact est plus limité et peut être estimé à environ +20 k€. L'incidence pour les familles marseillaises est relativement faible comme le montre les quelques exemples suivants :

Repas/maternelles (01/09/2018) :

Tarif forfaitaire 2,51 € (hors demi-gratuité et gratuité pour familles aux revenus modestes)

Nouveau tarif de 2,54 €

Soit +0,03 € par repas et un total de +5,40 € par enfant pour une année scolaire

Repas/élémentaires et collèges (01/09/2018) :

Tarif forfaitaire = 3,19 € (hors demi-gratuité et gratuité pour familles aux revenus modestes)

Nouveau tarif de 3,22 €

Soit +0,03 € par repas et un total de +5,40 € par enfant pour une année scolaire

Centres de loisirs (vacances scolaires) (01/09/2018) :

Tarif maximum (sauf hors communes) = 13,51 € par journée d'ALSH (repas compris)

Nouveau tarif de 13,65 € (tranche maximum)

Soit +0,14 € par journée d'ALSH et +0,70 € par semaine (repas compris)

Les participations familiales s'élèvent ainsi à un montant prévisionnel de 4,743 M€ au BP 2018 contre 4,563 M€ au BP 2017 (+3,9%) dont 53% concernent seulement 2 secteurs (la restauration scolaire et les crèches et haltes-garderies municipales) :

- 1,560 M€ (33%) au titre de la restauration scolaire pour les écoles maternelles et élémentaires ainsi que les 3 collèges alimentés en repas du midi par le service de la restauration scolaire (Condorcet, Jules Ferry et Nicolas de Staël),
- 965 k€ (20%) au titre des crèches et haltes-garderies municipales dont les tarifs sont calculés en fonction des revenus des familles et d'un taux d'effort (% des revenus) imposé par la CAF du Val-de-Marne dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse,
- 750 k€ au titre des accueils de loisirs sans hébergement maternels et élémentaires,
- 620 k€ au titre des activités mises en place en faveur des personnes âgées (SMAD et portage des repas à domicile),
- 265 k€ au titre des activités sportives (Centre Aquatique Arthur Hévette sur 12 mois en 2018 contre 6 mois en 2017 et location des tennis municipaux),
- 201 k€ au titre des services publics culturels (Conservatoire Municipal de Musique de Danse et d'Art Dramatique Henri Dutilleux et Médiathèque André Malraux pour la section de prêt de CD et de DVD puisque le prêt de livres est gratuit),
- 177 k€ au titre des 26 classes de découvertes organisées pour les écoles élémentaires en 2018.

Ces recettes comprennent comme, depuis le BP 2017, la redevance d'occupation annuelle versée par la Société du Grand Paris pour l'emprise occupée par la base vie dans le cadre des travaux de la future gare du Grand Paris Express au Vert de Maisons sur le terrain du stade Hébert (ligne 15 Sud).

Cette redevance d'occupation est d'un montant annuel de 355.000 € (chapitre 928) conformément à la convention approuvée par délibération du Conseil Municipal du 16 juin 2016 et prévue pour une durée de 6 ans (2016-2022).

Les autres recettes courantes (revenus des immeubles, redevance annuelle du concessionnaire des marchés alimentaires, remboursements de traitements et de charges sociales par les organismes de sécurité sociale...) représentent un montant de 688 k€ au BP 2018.

Les produits exceptionnels sont évalués prévisionnellement à 525 k€ au BP 2018 dont 500 k€ pour le solde prévisionnel de l'indemnisation à recevoir de la SMACL pour le sinistre incendie de septembre 2016 (500 k€ encaissés sur 2016/2017).

B-Les dépenses réelles de fonctionnement

Elles sont prévisionnellement égales à 70,606 M€ au BP 2018 contre 69,000 M€ au BP 2017 (+2,3%), soit une hausse de +1,606 M€.

Les dépenses de personnel (traitements et charges) sont prévisionnellement évaluées pour 2018 à hauteur des crédits réalisés sur l'exercice 2017 (37,813 M€). Cette variation de +3,6% (BP/BP) peut être corrigée en tenant compte des crédits complémentaires de personnel inscrits au BS 2017 et en DM2 2017 (+1.280 k€) ce qui ramène la variation crédits CA 2017/BP 2018 à seulement +0,1% (+40 k€).

L'évolution des dépenses de gestion courante (hors personnel) sera strictement limitée à +0,4% (+84 k€). Les charges financières, quant à elles, continuent de baisser (-13,8%) à hauteur de 750 k€ au projet de BP 2018.

Enfin, et dans l'attente de connaître le montant réel du FPIC pour l'exercice 2018, il est proposé au Conseil Municipal de reconduire le montant inscrit au BS 2017, soit une somme prévisionnelle de 760 k€.

1) La présentation des dépenses par nature

a) Les charges de personnel

Comme indiqué en introduction, ces dépenses sont prévisionnellement évaluées à 37,813 M€ au BP 2018 correspondant à une variation de +3,6% de BP 2017/BP 2018 réduite à +0,1% de CA 2017/BP 2018.

Comme les années précédentes, les crédits de personnel n'ont été inscrits que pour les emplois budgétaires pourvus au 1^{er} octobre 2017 et en tenant compte du gel annoncé en juin dernier par le Gouvernement du point d'indice de la Fonction Publique pour 2018.

La hausse de BP/BP (+3,6%) de ces dépenses (53,1% des dépenses de fonctionnement) s'explique principalement par les trois éléments suivants :

1° la majoration des charges de personnel au titre des accueils périscolaires (matin/midi/soir) et des ALSH évaluées pour 2018 en hausse de +580 k€ en fonction des réalisations budgétaires de l'exercice 2017 réajustées dans le cadre des conséquences de la réforme des rythmes scolaires mise en œuvre en septembre 2014 et de la forte hausse de la fréquentation constatée sur les mercredis scolaires notamment (+21% du nombre d'enfants accueillis en ALSH entre 2013 et 2016).

2° la poursuite des effets en année pleine sur 2018 des incidences financières des mesures de reclassement liées au PPCR (Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations)(Décrets LEBRANCHU) dont les mesures d'application publiées début 2017 n'étaient pas connues au moment de la préparation du BP 2017.

Ces mesures de reclassement ont concerné 876 agents communaux entre janvier 2017 et juin 2017 pour un effet en année pleine de +300 k€ en DM2 2017 et au BP 2018. Devant le coût financier très important supporté par les collectivités locales à personnel constant, le nouveau Gouvernement vient de décider (25/10/2017) de repousser d'un an les mesures restant à appliquer au titre du protocole PPCR (accords LEBRANCHU) et initialement prévues à partir du 1^{er} janvier 2018 pour l'ensemble des 3 fonctions publiques.

3° les créations de postes intervenus en cours d'année 2017 ou postérieurement à la préparation du BP 2017 (+3 postes) qui concernent notamment le renforcement du service informatique. Ces créations de postes représentent un montant de 155 k€ (traitements et charges sociales) à inscrire au BP 2018.

Aucun élection n'étant prévue en 2018, le projet de BP ne comporte aucun crédit à ce titre (270 k€ au BP 2017 pour 4 tours de scrutin organisés en 2017).

Comme les années précédentes, les crédits de personnel seront ajustés au plus près des besoins réels de l'exercice 2018 en DM1 de décembre 2018 afin de tenir compte des départs et des recrutements intervenus en cours d'année sur postes vacants.

Enfin, la provision budgétaire au titre du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) est portée de +190 k€ au BP 2017 à +220 k€ au BP 2018 (+0,6%) dont 140 k€ pour les avancements d'échelons et 80 k€ pour les avancements de grades (cadencement unique depuis le 01/01/2017 avec 365 agents concernés contre 328 agents auparavant).

b) Les autres dépenses de gestion courante

Ces dépenses représentent un total de 20,667 M€ au BP 2018 contre 20,583 M€ au BP 2017 (+0,4%), soit une hausse limitée à moins de 100 k€ (+84 k€) et se décomposent en :

1° Charges à caractère général **14,478 M€**
Variation BP 2017/BP 2018 +0,2%

Ces charges sont quasiment sans augmentation par rapport au BP 2017 (+24 k€). Les crédits «fournitures et petits équipements» des services municipaux ont été simplement reconduits au projet de BP 2018.

Les seuls crédits proposés en revalorisation au projet de BP 2018 (+2%) sont ceux destinés aux écoles maternelles et élémentaires (dotation par élève) : 264 k€ pour 2018 (+6 k€).

Comme les années précédentes, un complément de crédits pour les fournitures correspondant aux travaux en régie pour 2018 au titre des bâtiments communaux sera inscrit au BS 2018 pour 50 k€.

2° Charges de gestion courante **6,190 M€**
Variation BP 2017/BP 2018 +1,0%

Ces charges sont évaluées en hausse de 1% au projet de BP 2017 (+61 k€). Elles comprennent principalement les dépenses suivantes :

* Subventions aux associations locales 3.564 k€
* Contingent prévisionnel d'incendie 950 k€
* Participation communale versée aux écoles privées maisonnières 570 k€
* Assemblée locale (indemnités et cotisations élus) 466 k€

* Subventions aux associations 3,564 M€
* Contingent prévisionnel d'incendie 950 k€
* Participation communale pour les écoles privées 570 k€
* Assemblée locale 544 k€
* Subvention au CCAS 330 k€
Dont subvention d'équilibre 300 k€
Dont reversement des concessions funéraires (1/3) 30 k€
* Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) 2018 165 k€

Le montant prévisionnel du FFCT (165 k€ au BP 2018 comme au BP 2017) sera ajusté en DM de l'exercice 2018 en fonction des dépenses validées par la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées)(193 k€ au réel pour l'exercice 2017).

Toutes ces dépenses courantes ont fait l'objet d'une évaluation rigoureuse au plus près des besoins réels pour 2018.

Néanmoins, l'ensemble des actions de solidarité mises en place par la ville et le CCAS en faveur des personnes âgées ou défavorisées ou fragiles comme en direction des enfants et des jeunes de 3 à 25 ans, à savoir la réussite scolaire et l'épanouissement personnel par le développement de la pratique sportive pour tous seront bien évidemment poursuivies en 2018 et sans aucune réduction des moyens financiers qui leur sont accordés.

Poursuivre la solidarité en faveur des personnes âgées ou défavorisées

Dans le cadre des actions de solidarité, je souhaite rappeler, ici, l'action quotidienne et particulièrement importante de la ville en direction des personnes âgées et des personnes fragiles ou en difficulté. La ville mène, en effet, un nombre important d'actions de solidarité, soit directement à travers le budget communal, soit par le biais des actions mises en place par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Contribuer au maintien à domicile des personnes âgées et favoriser leur autonomie individuelle

Cette politique de solidarité envers les Maisonnais de plus de 65 ans repose notamment sur les dispositifs municipaux suivants :

- les actions destinées à favoriser leur maintien à domicile par le Service Municipal d'Aide à Domicile (aides ménagères et portage des repas à domicile),

En 2017, ce service a concerné 472 bénéficiaires (au 30 novembre 2017) au titre de l'aide ménagère à domicile et 169 bénéficiaires au titre du portage de repas à domicile pour un total d'environ 31.700 repas livrés tout au long de l'année 2017, soit un total de 641 seniors maisonnais pour un montant de dépenses évaluées à 2,001 M€ en 2018.

- la mise en place de la téléalarme pour les personnes âgées ou à mobilité réduite qui souhaitent être reliées depuis leur domicile à un centre d'appel fonctionnant 24h/24h et qui traite les urgences,

Ce service concerne 337 bénéficiaires au 31 décembre 2016 grâce à la convention mise en place entre le Conseil Départemental du Val-de-Marne et le CCAS de Maisons-Alfort.

- les séjours de vacances proposés aux Maisonnais de plus de 65 ans et qui comprennent, également, depuis 2009, en complément des séjours organisés à l'étranger, un séjour en France réservé aux seniors maisonnais de plus de 60 ans non imposables sur le revenu,

En 2017, deux destinations à l'étranger et un séjour en France, en collaboration avec l'Association Nationale des Chèques Vacances (ANCV), ont été organisés. Au total, sur les 4 voyages organisés par le CCAS en 2017, ce sont **162 seniors maisonnais dont 30 seniors non imposables sur le revenu** pour le séjour organisé en France qui ont pu bénéficier de ces 4 voyages (2 séjours dans les pays baltes, 1 à Malte et 1 séjour à Morzine en Haute-Savoie).

- l'organisation d'une très large palette d'activités de loisirs proposées à tous les retraités maisonnais dont l'animation est assurée dans les différents quartiers de la ville par les 5 espaces loisirs seniors (Charentonneau, Centre-Ville, Juilliottes, Liberté, Planètes) mais aussi l'animation par l'OMC du service Infos Retraités pour un montant de dépenses évaluées à 0,225 M€ en 2018.

- **l'organisation des repas de printemps et des goûters de Noël au Moulin Brûlé** auxquels sont invités autour d'un spectacle de qualité tous les Maisonnais âgés de plus de 65 ans, dont l'organisation se déroule chaque année sur 4 jours en avril (repas de printemps) et sur 5 jours en décembre (goûters de Noël) concerne environ à chaque fois plus de 2.000 retraités maisonnais en 2017.

Lutter contre l'exclusion des personnes les plus démunies ou en situation précaire

Dans ce cadre, la ville de Maisons-Alfort intervient auprès des personnes ou des familles les plus modestes, par l'intermédiaire du CCAS ou directement sur le budget communal, pour :

- **la fourniture de repas gratuits, la délivrance de bons alimentaires pour les personnes les plus en difficulté ou confrontées aux situations sociales les plus précaires, les secours d'urgence et les aides financières attribués toute l'année par le CCAS aux Maisonnais les plus démunis pour un montant d'environ 125.000 € en 2017 répartis sur les 2 dispositifs suivants :**

*** les secours d'urgence qui représentent environ 60.000 € versés en 2017 à environ 232 familles maisonnaises** comprenant également des chèques alimentaires de première nécessité pour environ 20.000 € (188 familles maisonnaises).

*** les aides financières complémentaires qui représentent environ 65.000 € versés en 2017** pour les personnes âgées en situation de très grande précarité.

- **le fonds d'aide à l'énergie mis en place en partenariat avec le SIPPAREC qui intervient en complément du dispositif départemental mis en œuvre par le Conseil Départemental du Val-de-Marne, pour aider financièrement les familles les plus défavorisées à payer leurs factures d'électricité et de gaz (CAP énergie et CAP familles nombreuses) représentant un total d'aides versées de 40.000 € en 2017 par le CCAS pour 308 familles maisonnaises (127 familles pour le CAP énergie et 181 familles avec 463 enfants pour le CAP familles),**

- **la participation active de la ville au financement du Fonds de Solidarité Habitat (FSH) mis en place au plan départemental par le Conseil Départemental du Val-de-Marne pour 8.300 € en 2017** qui a permis en 2017 le financement de mesures d'accompagnement au logement (accès et maintien) pour 36 familles maisonnaises (25 pour l'accès au logement et 11 pour le maintien dans le logement) soit un total d'aides versées de 36.700 €. Cette dépense sera mutualisée en 2018 pour les communes du Territoire sur la même base d'intervention de 0,15 euro par habitant, soit environ 75.000 euros pour ParisEstMarne&Bois.

Le FSH a également permis de financer pour les familles maisonnaises les plus démunies des impayés d'énergie (électricité et gaz) et d'eau pour un montant de 32.000 euros en 2017 (291 aides accordées).

- **l'aide financière et logistique apportée par la ville et le CCAS aux Restaurants du Cœur (19.000 €) et aux différentes associations sociales et caritatives subventionnées pour un total de 0,195 M€ en 2017,**

- la délivrance de repas gratuits ou à un tarif inférieur ou égal à 3,17 euros pour les personnes ou les familles en situation excessivement précaire pour un total d'environ 40.000 repas pour l'année 2017 (206 familles).

Pour continuer de mener à bien toutes ces actions en 2018 en faveur des Maisonnais les plus modestes, je proposerai, notamment, au prochain Conseil Municipal, dans le cadre du BP 2018, de maintenir la subvention d'équilibre versée par la ville au CCAS à 300.000 €.

Favoriser la réussite scolaire et l'épanouissement des jeunes maisonnais

Chacun connaît la priorité particulière donnée par la ville de Maisons-Alfort à l'école et en particulier à la mission essentielle de l'enseignement maternel et élémentaire qui doit être de former les enfants de Maisons-Alfort en futurs citoyens dans un objectif de réussite scolaire et de développement personnel.

Contribuer à la réussite de tous les élèves de 3 à 18 ans sur le temps scolaire et en dehors

Dans le cadre du projet de BP 2018 qui sera soumis au prochain Conseil Municipal, je proposerai une revalorisation de +2% de la dotation scolaire annuelle des crédits de fonctionnement de toutes les écoles maternelles et élémentaires communales (13 écoles maternelles et 12 écoles élémentaires) qui accueillent chaque jour environ 4.500 élèves pour l'année scolaire 2017-2018 (1.800 élèves en maternelles et 2.700 élèves en élémentaires).

Pour les écoles maternelles, cette dotation annuelle de fonctionnement par élève sera ainsi portée de 55,30 € en 2017 à 56,40 € en 2018.

Pour les écoles élémentaires, cette dotation annuelle de fonctionnement par élève sera ainsi portée de 56,20 € en 2017 à 57,30 € en 2018.

Un crédit supplémentaire par élève de 5,10 €, également revalorisé de +2%, continuera d'être attribué aux écoles communales situées en Réseau d'Éducation Prioritaire (REP)(4 écoles maternelles et élémentaires Jules Ferry et Charles Péguy).

Ainsi, la dotation scolaire annuelle de fonctionnement par élève affectée aux 25 écoles maternelles et élémentaires représentera un montant total de 264 k€ en 2018 (103 k€ pour les écoles maternelles et 161 k€ pour les écoles élémentaires).

La ville continue, également, de financer les spectacles de Noël des enfants des écoles maternelles et élémentaires pour un montant total de 27 k€ en 2018. En outre, un livre est également offert par la ville à chaque enfant des écoles maternelles pour favoriser l'apprentissage de la lecture dès le plus jeune âge à partir d'une liste proposée par la section jeunesse de la médiathèque André Malraux.

La ville organisera, comme chaque année, 26 classes de découvertes en 2018 : 6 classes de neige, 8 classes de mer, 10 classes de nature et 2 classes montagne. En 2017, 647 enfants

ont, ainsi, pu partir en classe de découvertes grâce à l'action mise en œuvre par la ville en partenariat avec l'Education Nationale.

Les dépenses prévisionnelles des classes de découvertes sont égales à 0,470 M€ pour 2018.

Le dispositif des classes de découvertes sera complété, comme les années précédentes, pendant les vacances scolaires par les séjours de vacances (hiver, printemps et été) qui seront proposés à tous les jeunes maisonnaïses de 6 ans à 17 ans (7 séjours sont prévus pour être organisés en 2018. En 2017, 121 jeunes maisonnaïses de 6 à 17 ans ont pu profiter des séjours de vacances proposés par la ville.

Les services offerts par la ville aux familles maisonnaïses comprennent également les **accueils de loisirs sans hébergement le mercredi après-midi (avec la restauration du midi) et pendant les vacances scolaires dans les différents centres de loisirs maternels et élémentaires et les accueils pré-scolaires et post-scolaires** qui représentent un total de dépenses évaluées à 3,427 M€ en 2018.

Dans le cadre de l'accueil périscolaire, la ville a mis en place, depuis la rentrée scolaire de septembre 2012, un nouveau service d'accueil pour tous les enfants des écoles élémentaires, en prolongation du dispositif existant des «Contrats Bleus», qui étend l'accueil des enfants de 6 à 11 ans de 17 heures 45 à 18 heures 30 tous les jours de la semaine scolaire en proposant à un coût très bas (0,86 € par jour) des activités ludiques organisées par les éducateurs sportifs diplômés d'Etat de la ville.

Ce dispositif s'adresse aussi bien aux enfants qui sont inscrits aux «Contrats Bleus» qu'à ceux sortant de l'étude qui est organisée directement par les écoles élémentaires. Cette extension offre une plus grande souplesse aux parents qui travaillent, grâce à un dispositif d'accueil plus adapté à leur rythme de vie quotidienne et illustre clairement la volonté de la Municipalité de continuer à répondre aux besoins des familles maisonnaïses.

La ville organise, également, en juillet et en août, pour les enfants des écoles maternelles (grande section) et élémentaires, des mini-séjours en camping dans un centre équestre de Seine-et-Marne qui connaissent un grand succès auprès des jeunes maisonnaïses : 22 mini-séjours (11 maternels et 11 élémentaires) ont ainsi été organisés en juillet et août 2017 pour un total de 343 enfants dont 147 enfants de grande section de maternelle et 196 enfants des écoles élémentaires.

- le soutien scolaire et la lutte contre l'exclusion scolaire à travers le financement de l'association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV)(4.500 € en 2017) en direction des élèves maisonnaïses inscrits dans les établissements situés en Zone d'Éducation Prioritaire (ZEP) ou en Réseau d'Éducation Prioritaire (REP).

Ainsi, l'AFEV a permis d'offrir un **soutien scolaire personnalisé à domicile**, tout au long de l'année, par des étudiants bénévoles à **plus de 30 élèves maisonnaïses sur l'année scolaire 2016-2017 en grande difficulté scolaire** et qui fréquentent les écoles Charles Péguy (4 en maternelle et 10 en élémentaire), Jules Ferry (1 en maternelle et 9 en élémentaire) et le

collège Jules Ferry (10) qui sont des établissements inscrits dans le réseau de réussite scolaire mis en place par l'Education Nationale,

- **la bourse de voyage scolaire versée aux familles maisonnaises** afin de diminuer le coût pour ces familles des séjours pour les enfants scolarisés dans des établissements d'enseignement secondaires (collèges et lycées) participant à des voyages scolaires sur la base d'un forfait de 12,10 € par jour pour 2017 dans la limite de 2 à 5 jours. Cette bourse de voyage a concerné 221 collégiens et lycéens maisonnaises en 2017 pour un total de 13.300 €.

- **les aides financières versées par la ville à travers les dispositifs jumelés des «bourses sport» et des «bourses culture»** destinées aux jeunes de 7 à 17 ans de familles maisonnaises modestes non-imposables sur le revenu afin de favoriser auprès de ces jeunes la pratique de disciplines sportives et culturelles organisées par les associations maisonnaises pour un total de plus de 35.000 € en 2017 et 518 jeunes concernés (26.980 € pour 366 jeunes au titre de la «bourse sport» et 9.045 € pour 152 jeunes au titre de la «bourse culture»),

- **les activités de soutien scolaire proposées par l'OMC, dans le cadre des Maisons Pour Tous et des Centres Socio-Culturels** implantés dans les différents quartiers de la ville, complètent ce dispositif de lutte contre l'exclusion scolaire en proposant à tous les enfants maisonnaises un accompagnement personnalisé à la scolarité par une aide méthodologique individualisée du CP à la 6^{ème}.

Le niveau particulièrement bas des tarifs municipaux appliqués aux participations familiales des services municipaux pour le secteur scolaire et périscolaire (restaurant scolaire, centres de loisirs, accueils du matin et du soir, classes de découvertes et séjours de vacances) renforce la cohésion des actions mises en place par la Municipalité.

Au-delà, la ville organise, également, **la fourniture de repas gratuits ou à ½ tarif pour les enfants des écoles maternelles et élémentaires issus de familles particulièrement défavorisées** qui sont accueillis dans les restaurants scolaires pour environ 14.500 repas pour l'année scolaire 2016-2017, soit 3% du total des repas distribués correspondant à une prise en charge financière par la ville de **30.000 € au profit des familles concernées** (152 enfants dont 67 en maternelle et 85 en élémentaire) sur la base du prix de repas voté par le Conseil Municipal.

La ville participe également au **financement d'une nouvelle classe à horaires aménagés (CHAM) musicale à dominante vocale pour 4 années scolaires supplémentaires depuis la rentrée de septembre 2016 au collège Jules Ferry** (délibération du Conseil Municipal du 5 octobre 2016) à raison de 2 heures par semaine (3 heures par semaine en classe de 3^{ème}) pour un coût total de **21.600 € pour les 4 années.**

- **la poursuite des projets «citoyens» et «éco-citoyens» en direction des écoles élémentaires,**

La ville continue à organiser, en liaison étroite avec l'inspection académique, les projets «citoyens» et «éco-citoyens» pour l'année scolaire 2017/2018 en direction des écoles élémentaires volontaires.

Les projets thématiques mis en œuvre sur 2017/2018 par la ville regroupent, outre les ateliers citoyens et éco-citoyens (5 classes de CM1 et CM2), le permis piéton qui est généralisé à l'ensemble des classes de CE2 (28 classes dont les 4 classes spécialisées des écoles Charles Péguy et Saint-Exupéry), les ateliers d'éducation nutritionnelle développés autour de 4 ateliers pour les classes de CE2 (12 classes), les épreuves (théoriques et pratiques) de prévention routière pour toutes les classes de CM2 (22 classes), la prévention routière pour les classes de CP et de CE1 (21 classes) ainsi que la formation aux premiers secours pour les classes de CM1 et CM2 (22 classes).

Tous ces projets thématiques concernent environ 1.500 enfants des écoles élémentaires (environ 60% des élèves élémentaires) et participent pleinement à l'épanouissement personnel de chaque enfant.

Toutes ces actions, sur le temps scolaire et en dehors du temps scolaire, concernent, directement ou indirectement, tous les jeunes maisonçais de 3 à 18 ans (petite section de maternelle à la terminale), soit un effectif scolaire d'environ 10.000 élèves pour l'année scolaire 2017-2018.

Ces actions intègrent également depuis mai 2016 la nouvelle ferme pédagogique ouverte au public et aux écoles maisonçaises dans le cadre de projets pédagogiques proposés en collaboration avec l'école vétérinaire d'Alfort et qui a déjà accueilli plus de 10.000 visiteurs (scolaires et extrascolaires) depuis son inauguration.

Le montant total des dépenses affectées au fonctionnement (personnels compris) du secteur scolaire (écoles maternelles et élémentaires, restauration scolaire, sport scolaire) et péri-scolaire (centres de loisirs, animations sportives et séjours de vacances) sera égal à 15,915 M€ en 2018.

Enfin, il faut rappeler que la ville a créé, par délibération du Conseil d'Administration du CCAS du 17 octobre 2016, une nouvelle bourse pour accompagner financièrement les jeunes maisonçais âgés de 16 à 25 ans partant effectuer un stage obligatoire à l'étranger dans le cadre de leurs études ou de leur apprentissage.

Cette bourse à demander auprès du BIJ (Bureau Information Jeunesse) est d'un montant de 150 euros par mois dans la limite de 6 mois, soit une aide maximale de 900 euros qui pourra être sollicitée à deux reprises durant le parcours scolaire ou universitaire. Pour l'année 2017, c'est un total de 59 dossiers qui ont été financés par le CCAS pour un montant de 36.000 euros.

Maintenir la semaine scolaire sur 4 jours et ½ sans pénaliser financièrement les familles maisonnaies

Le projet de BP 2018 sera évalué comme le BP 2017 en tenant compte du maintien de l'organisation actuelle de la semaine scolaire mise en place depuis septembre 2014 conformément aux résultats du référendum organisé le samedi 25 novembre dernier et qui vu le choix majoritaire des parents et des enseignants (49,80%) se porter sur la semaine scolaire de 4 jours et ½ avec le mercredi matin avec un taux de participation supérieure à 50% (50,15%).

La ville maintiendra les dispositifs existants pour l'accueil pré et post scolaire, les centres de loisirs et les différentes activités éducatives, sportives et culturelles proposées aux enfants pendant le temps scolaire et hors du temps scolaire.

Pour la journée du mercredi qui continuera d'être, à partir de septembre 2018, une ½ journée d'enseignement le matin, l'accueil en centres de loisirs en semaine scolaire est limité au mercredi après-midi. Ces centres de loisirs débutent à 12h et comprennent la restauration du midi et l'encadrement des activités de l'après-midi dans les différents lieux d'accueil avec un tarif inférieur à celui existant pour la journée compte-tenu de l'amplitude horaire moindre. La journée complète d'accueil en centres de loisirs ne sera organisée que pendant les vacances scolaires.

L'accueil gratuit mis en place depuis septembre 2014 tous les mercredis scolaires sera également maintenu de 12h à 12h30 pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires qui ne sont pas inscrits aux centres de loisirs du mercredi après-midi afin de permettre aux parents d'avoir le temps de venir chercher leurs enfants avant le déjeuner.

Pour rappel, l'organisation de la semaine scolaire restera donc la suivante :

Lundi au vendredi (hors mercredi)

- l'accueil pré-scolaire du matin de 7h30 à 9h (gratuit pour les enfants arrivant après 8h),
- le temps scolaire du matin de 9h à 12h,
- la restauration de la pause méridienne de 12h à 14h,
- le temps scolaire de l'après-midi de 14h à 16h15,
- l'accueil post-scolaire du soir de 16h15 à 18h30 pour les enfants des écoles maternelles,
- les contrats bleus (gratuits) ou les études (organisées par les écoles) pour les enfants des écoles élémentaires de 16h15 à 17h45,
- l'accueil post-scolaire du soir de 17h45 à 18h30 pour les enfants des écoles élémentaires après les contrats bleus ou les études de 16h15 à 17h45.

Mercredi

- l'accueil pré-scolaire du matin de 7h30 à 9h (gratuit pour les enfants arrivant après 8h),
- le temps scolaire du matin de 9h à 12h,
- un accueil gratuit de 12h à 12h30 pour tous les enfants non-inscrits aux centres de loisirs du mercredi après-midi,

- le centre de loisirs du mercredi après-midi comprenant la restauration du mercredi midi de 12h à 18h30 pour les centres maternels. **A partir de la rentrée de septembre 2018, l'accueil pour les enfants des centres élémentaires sera prolongé de 18h à 18h30.**

Cette nouvelle organisation de la semaine scolaire et périscolaire est destinée à offrir la réponse la plus adaptée possible aux enfants des écoles communales et à aider les familles maisonnaises dans leur vie quotidienne.

Favoriser l'épanouissement des jeunes maisonnaises par le développement de la pratique sportive individuelle

La ville a également développé et mis en place, depuis de nombreuses années, une politique sportive permettant aux enfants et aux jeunes de 3 à 25 ans de s'exercer à la pratique de nombreuses disciplines encadrées par des moniteurs sportifs diplômés d'Etat. Outre l'épanouissement personnel, ces actions contribuent, également au développement de comportements civiques et à l'insertion sociale des jeunes.

Toutes ces actions sont entièrement gratuites pour les familles maisonnaises et sont organisées pendant et en dehors du temps scolaire.

Ces actions au nombre de 9 concernent :

- le «**Bébé Gym**» à destination des enfants de 3 à 6 ans scolarisés dans les écoles maternelles de la ville et organisé tous les samedis matins (mercredi après-midi au Gymnase Pompidou) depuis la rentrée scolaire de 2014 (sauf pendant les vacances scolaires) sous la forme d'activités sportives ludiques par séance de 1 heure environ (660 enfants en 2017). L'objectif est de participer à l'épanouissement des enfants grâce au développement de leurs capacités psychomotrices dans un espace ludique et sportif sécurisant,

- les «**Contrats Bleus**» à destination des enfants de 6 à 11 ans scolarisés dans les écoles élémentaires de la ville et organisés toute la semaine (à raison de 2 fois par semaine pour chaque enfant)(sauf le mercredi et les vacances scolaires) pendant l'année scolaire de 16h15 à 17h45 (1.761 enfants en 2017),

- le «**Sport Cité**» à destination des collégiens et des lycéens de 12 à 18 ans organisé toute la semaine du lundi au vendredi (sauf pendant les vacances scolaires) pendant l'année scolaire de 16h30 à 18h00 dans les gymnases municipaux (228 jeunes en 2017),

- le «**Sports Loisirs Jeunes**» à destination des jeunes maisonnaises de 16 à 25 ans organisé une fois par semaine (sauf pendant les vacances scolaires) le soir en semaine et le samedi matin autour d'animations sportives mises en place dans les gymnases municipaux (177 jeunes en 2017),

- le «**Sports Loisirs Quartiers**» à destination des jeunes maisonnaises de 6 à 18 ans pendant les vacances scolaires (hiver, printemps et toussaint) dans les différents équipements sportifs municipaux (stades et gymnases) et hors de la ville (1.637 jeunes en 2017),

- l'«**été chaud**» à destination des jeunes maisonçais de 6 à 18 ans en juillet et en août dans les différents équipements sportifs communaux (stades et gymnases)(930 jeunes en 2017). Les activités proposées fonctionnent sur le principe des portes ouvertes en associant les disciplines pratiquées tout au long de l'année à la découverte de nouveaux sports,

- le «**Sport à l'École**» organisé dans chaque école élémentaire de la ville (du CP au CM2) pour les enfants de 6 à 11 ans sur la base d'une heure par semaine et par classe tout au long de l'année scolaire au moyen de la mise à disposition d'éducateurs sportifs diplômés d'Etat pour des disciplines sportives spécifiques (2.797 enfants en 2017),

- l'**enseignement de la natation au centre aquatique Arthur Hévette** pour les élèves des écoles élémentaires (6 à 11 ans) de la ville tout au long de l'année scolaire (917 enfants en 2017),

- l'**aménagement du temps de l'enfant (ATE)** qui permet aux enfants des écoles élémentaires (6 à 11 ans) de bénéficier d'ateliers sportifs pendant l'année scolaire sur la pause méridienne entre 11h30 et 13h30 (578 enfants en 2017).

Soit un total de plus de 9.500 enfants et jeunes maisonçais âgés de 3 ans à 25 ans bénéficiaires de ces différentes activités sportives gratuites en 2017.

L'ensemble des actions réalisées au titre du «sport pour tous» (sport scolaire et animations sportives de quartier) représente un montant prévisionnel de 1,280 M€ en 2018.

Conforter l'accueil des jeunes enfants de moins de 3 ans

La ville continuera en 2018 à accorder un effort tout particulier pour les équipements de la petite enfance (crèches et haltes-garderies) existants à Maisons-Alfort.

Au 1^{er} janvier 2018, notre ville dispose d'une capacité d'accueil de 9 crèches et haltes-garderies municipales (4 crèches et 5 haltes-garderies) à raison de :

- **3 crèches collectives municipales** qui offrent 142 places d'accueil aux jeunes enfants (60 places pour les crèches collectives Charles Perrault et la Ruche et 22 places pour la crèche multi-accueil des Petites Abeilles),

- **1 crèche familiale municipale à la Maison de l'Enfant** d'une capacité d'accueil de 110 places depuis la rentrée de septembre 2015 (90 places en accueil familial et 20 places en accueil collectif),

Soit 252 places d'accueil (162 en accueil collectif et 90 en accueil familial) en crèches municipales complétées par 275 places d'accueil (275 en accueil collectif) pour les 5 crèches collectives départementales existant à Maisons-Alfort (Koenig, Liberté et Perpignan d'une capacité chacune de 60 places, Paul Vaillant-Couturier d'une capacité de 50 places et Soleil d'une capacité de 45 places), **soit un total de 527 places en crèches.**

Le dispositif municipal d'accueil de la petite enfance est complété par **5 haltes-garderies municipales** :

- la halte-garderie des Juillottes (15 places),
- la halte-garderie Liberté (15 places),
- la halte-garderie des Petits Moussets (20 places),
- la halte-garderie de la Maison de l'Enfant (20 places),
- la halte-garderie du multi-accueil des Petites Abeilles (8 places).

Soit un total de 78 places en haltes-garderies et un taux d'équipement de 1 halte-garderie pour 10.000 habitants.

La capacité d'accueil des structures municipales de la petite enfance s'élève ainsi à 330 places (252 en crèches et 78 en haltes-garderies) à laquelle s'ajoute le réseau des assistantes maternelles agréées indépendantes (215 en activité en 2017) sur Maisons-Alfort coordonné par le Relais Assistantes Maternelles (RAM).

Le taux d'équipement de la ville de Maisons-Alfort est de 527 places d'accueil en crèches collectives et familiales (municipales et départementales) sur 2016 pour 2.144 enfants de moins de 3 ans (Source INSEE 2013), soit environ 24,6 places d'accueil en 2016 (19,4 en accueil collectif et 5,1 en accueil familial) pour 100 enfants de moins de 3 ans.

Le nombre de places en établissements d'accueil du jeune enfant était seulement en **moyenne nationale de 17,3 places en 2015** (dernière année disponible à ce jour) pour la France entière (dont 14,7 en accueil collectif, 1,9 en accueil familial et 1,3 en micro-crèche ou crèche parentale)(Source : L'accueil du jeune enfant en 2015 Données statistiques Rapport 2016 Observatoire National de la Petite Enfance CNAF), **soit une différence de +7,3 places d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans pour la ville de Maisons-Alfort en 2015 (24,6 contre 17,3).**

Au total, la ville dispose de 17 lieux d'accueil dédiés à la petite enfance sur toute la commune en intégrant les 5 crèches collectives départementales, le Relais Assistantes Maternelles, la ludothèque de la Maison de l'Enfant et le Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP).

Les dépenses affectées au fonctionnement des équipements municipaux de la petite enfance sont évaluées à 6,082 M€ en 2018.

Offrir au plus grand nombre des équipements sportifs de qualité pour promouvoir la pratique associative ou individuelle

Les Maisonnais peuvent pratiquer la discipline sportive de leur choix dans les nombreux équipements sportifs municipaux répartis dans tous les quartiers de la ville. Ces équipements sportifs sont accessibles pour tous les Maisonnais dans le cadre d'une pratique individuelle libre ou des activités proposées par les clubs sportifs associatifs de la commune.

La ville de Maisons-Alfort dispose ainsi en 2018 des équipements sportifs suivants :

- 1 centre aquatique (3 bassins),
- 1 Palais des Sports d'une capacité de 650 places,
- 8 gymnases municipaux dont le Palais des Sports,
- 3 stades municipaux avec 3 terrains de football (dont 2 pelouses synthétiques pour la pratique du football au stade Cubizolles et au stade Delaune),
- 9 salles de sport spécialisées (3 salles de judo, 5 salles de musculation et 1 salle d'escrime),
- 6 plateaux d'évolution multisports,
- 1 piste d'athlétisme et des aires de lancer et de saut au stade Delaune,
- 19 courts de tennis dont 10 couverts en hiver et 6 couverts en été,
- 1 mini-golf et 1 skatepark au Parc la Fontaine.

Les dépenses affectées au fonctionnement des équipements sportifs municipaux (gymnases, stades et centre aquatique) sont évaluées à 3,784 M€ en 2018.

Permettre à tous les Maisonnais de bénéficier d'équipements culturels variés et adaptés à tous les âges

Dans le domaine culturel, la ville offre, également, à tous les Maisonnais des équipements culturels et socio-culturels adaptés à tous les âges et répartis dans tous les quartiers de la ville, soit un total de 15 équipements à travers :

- le **Conservatoire municipal de musique de danse et d'art dramatique Henri Dutilleux** qui accueille pour l'année scolaire 2016-2017 un total de 776 élèves (enfants et adultes) autour d'une large palette d'activités musicales et du spectacle vivant (danse et art dramatique).

- les deux théâtres municipaux : le **Théâtre Claude Debussy** et le **NECC** qui proposent chaque année un large choix de spectacles vivants et musicaux variés pour tous les publics, y compris une programmation annuelle pour le jeune public et dont la programmation a été élargie depuis mars 2016 au cinéma numérique dans le cadre du Ciné-Debussy.

Cette nouvelle activité culturelle permet ainsi aux Maisonnais de profiter d'une salle de cinéma de proximité qui leur permet de voir tous les films récents avec une programmation adaptée (mercredi et dimanche) et à un tarif très modique de 6 euros (hors tarifs réduits).

- la médiathèque **André Malraux**, ses 2 bibliothèques annexes du quartier du centre (entièrement rénovée en 2017) et du quartier de Charentonneau dont le dispositif est complété par le bibliobus municipal qui va directement à la rencontre des enfants dans les écoles maternelles et élémentaires mais également des Maisonnais dans les différents quartiers de la ville.

- les 8 équipements de quartier gérés par l'**Office Municipal de la Culture (OMC)** : le centre culturel de Charentonneau, la Maison pour Tous d'Alfort, la Maison pour Tous Pompidou, le centre socio-culturel de la Croix des Ouches, le centre socio-culturel Liberté, le centre socio-culturel des Planètes, l'espace multimédia du square Dufourmantelle et le Mille Club.

- le musée d'histoire locale au château de Réghat.

- et le Moulin Brûlé.

Les dépenses affectées au fonctionnement des équipements culturels et de quartiers municipaux (centres socio-culturels et Maisons pour Tous) sont évaluées à 6,157 M€ en 2018.

Favoriser l'intégration professionnelle et la recherche d'emploi pour tous les Maisonnais

Dans la conjoncture économique actuelle que connaît notre pays et notre département, la ville maintiendra toutes ses actions dans le domaine des interventions économiques à travers les moyens financiers qui sont accordés à :

- l'aide aux Maisonnais en situation de recherche d'emploi ou d'une formation par le financement de la Mission Locale, d'Accueil-Emploi et du Bureau Information Jeunesse (BIJ) pour un montant de subventions municipales prévisionnelles de 0,574 M€ en 2018,

La Mission Locale intercommunale pour l'emploi et la formation des jeunes de 16 à 25 ans créée en 1990 et Accueil-Emploi créée en 1996 sont des structures municipales qui ont pour but de proposer des services complémentaires à ceux du Pôle Emploi par un suivi et un accompagnement individualisé de tous les Maisonnais en recherche d'emploi.

En 2017, la Mission Locale intercommunale (Maisons-Alfort, Charenton-le-Pont, Saint-Maurice et Saint-Maur-des-Fossés) située 83 rue Victor Hugo à Maisons-Alfort a permis de suivre et d'accompagner 986 jeunes de 16 à 25 ans (45% de Maisonnais) dont 445 nouveaux inscrits qui ont pu bénéficier d'un accueil et d'un suivi personnalisé.

Depuis avril 2017, la Mission Locale a également mis en place la «Garantie Jeunes» dont les bénéficiaires sont suivis au moyen d'un accompagnement personnalisé sur 1 an durant lequel ils pourront multiplier les expériences professionnelles et décrocher un emploi ou une formation qualifiante.

Accueil-Emploi située au 137 bis avenue du Général Leclerc offre aux demandeurs d'emploi maisonnais âgés de plus de 26 ans un service municipal complémentaire à celui de Pôle Emploi. Le public suivi bénéficie d'un accueil personnalisé et d'un suivi individualisé, de mises en relation sur des offres d'emploi, de rencontres passerelles sur les offres en nombre et d'un accès à la presse et à internet. Cette structure a accueilli 533 Maisonnais nouvellement inscrits en 2017.

- la participation communale au Fonds Municipal d'Aide aux Jeunes destinée à soutenir financièrement les projets d'insertion des jeunes maisonnais dont l'affectation est gérée par la Mission Locale (9.200 € en 2018),

A ces actions, s'ajoutent les différents cours de promotion sociale pour adultes organisés par la Caisse des Écoles à l'école élémentaire Péguy et au Lycée Professionnel Paul Bert (249 adultes inscrits pour l'année scolaire 2017-2018 dont 137 à l'élémentaire Péguy pour

les enseignements théoriques et la préparation aux concours administratifs et 112 au Lycée Paul Bert pour les enseignements professionnels et les langues vivantes) à des tarifs très bas (10 € par an à l'élémentaire Péguy et 35 € par an au Lycée Paul Bert). **Ces tarifs votés par la Caisse des Écoles sont sans augmentation depuis le passage à l'euro en 2002.**

La ville engagera, au titre de la formation continue, un budget annuel de 0,107 M€ en 2018 pour rémunérer les différents intervenants aux cours de promotion sociale pour adultes.

Poursuivre activement la rénovation qualitative des logements sociaux de la commune

Au-delà du financement des actions du Bureau Municipal du Logement pour 0,221 M€ en 2018, la ville continuera de mener un rôle actif et structurant afin d'inciter des opérations de rénovation des logements sociaux de la ville non seulement ceux de l'ESH de Maisons-Alfort (regroupant les parcs locatifs de l'ex OPH et de l'ex SAIEM) mais aussi des 14 autres bailleurs sociaux présents sur le territoire communal.

Cette politique volontariste se traduit, également, par le maintien de loyers particulièrement modérés notamment pour les logements sociaux de type PLUS (anciennement PLA) appartenant à l'ESH de Maisons-Alfort comparativement aux autres communes du département du Val-de-Marne.

Les programmes de travaux de modernisation et de rénovation réalisés par l'OPH Maisons-Alfort Habitat qui représentent un montant total de 11,3 M€ depuis 2008 ont principalement concerné en 2017 :

En investissement

- * la réfection des complexes iso-étanches des terrasses et mise en sécurité des résidences Berlioz I (2 square Berlioz), Berlioz II (12-17 square Berlioz) et Berlioz III «Arpège» (70/72 rue Victor Hugo),
- * le remplacement des tableaux électriques généraux des résidences Juilliottes I (Les Saules) et Juilliottes II (Les Erables),
- * la réfection complète de l'ascenseur de la résidence 22 Renault,
- * le remplacement du contrôle d'accès et de l'interphonie de la résidence Chabert (15 rue Chabert/45-45 ter rue Bourgelat).

En travaux de gros entretien

- * la reprise des enrobés de stationnements extérieurs des résidences Berlioz I (1/2 Berlioz dont la création d'un abri 2 roues motorisées -) et Berlioz II (12-18 square Berlioz) intégrant une dernière tranche de travaux à réaliser sur 2018,
- * le ravalement des façades et réfection des balcons des résidences Chabert (15 rue Chabert/45-45 ter rue Bourgelat) et 22 rue Eugène Renault,

* la rénovation des entrées extérieures des bâtiments bas de la résidence des Planètes (2-4, 22-42 rue Casanova, 1-11 impasse Saint-Maur), avec la pose de structure de pavés de verre dans les halls,

* le remplacement des pierres de soubassements de la résidence du Morvan (58/60 avenue Clémenceau),

* la rénovation du local extérieur de la résidence située 13 rue Parmentier,

* la réfection de l'espace «détente» et la modernisation des équipements d'ascenseurs de l'EHPAD Simone Veil (10 rue Bourgelat),

* le remplacement des faux-plafonds en parties communes (circulations) de la résidence B de l'Ecole Vétérinaire de Maisons-Alfort (ENVA).

Ces travaux de réhabilitation sont complétés par une politique active de constructions neuves et d'acquisitions-améliorations de logements sociaux pour un montant total de 3 M€ sur 2017.

La ville intervient également activement, dans le cadre du droit de préemption urbain renforcé voté par le Conseil Municipal, pour acquérir un certain nombre d'appartements privés dans le secteur immobilier diffus revendus à prix coûtant à l'ESH de Maisons-Alfort et destinés, après travaux de rénovation, à être transformés et conventionnés en logements locatifs sociaux afin d'accroître l'offre de logement social sur la ville.

Cette procédure est renforcée, depuis 2014, sur des ensembles identifiés afin de lutter activement contre l'habitat insalubre et la pratique des «marchands de sommeil». A titre d'illustration, des travaux importants de rénovation ont ainsi été réalisés sur l'immeuble situé 32 rue Bourgelat (remplacement des canalisations, ravalement des façades, réfection des parties communes) sur 2016-2017.

Au regard des évolutions réglementaires, la procédure de délégation de l'exercice du droit de préemption urbain à l'OPH Maisons-Alfort Habitat ne pouvant plus être appliquée depuis le 1^{er} janvier 2017 (article 102 VII de la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté), la procédure d'acquisition est désormais menée par la ville par délégation de l'EPT ParisEstMarne&Bois. La ville assure le portage foncier des acquisitions qui sont ensuite revendus à prix coûtant à l'OPH Maisons-Alfort Habitat, celui-ci ne pouvant plus intervenir que pour les seules acquisitions à l'amiable (3 logements situés au 32 rue Bourgelat et 2-6 rue Ernest Renan acquis en 2017).

Par ailleurs, en matière de développement de l'offre sociale nouvelle, Maisons-Alfort Habitat poursuivra sur l'année 2018 les opérations suivantes :

1° La construction d'un EHPA (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées) de 70 logements PLS (comportant 1/3 de T2 pour accueillir des couples et une chambre d'hôtes

à l'attention des familles) au 2 rue du Soleil pour un coût prévisionnel actualisé de plus de 10 M€. La date de livraison de l'établissement est prévue pour la fin de l'année.

2° La construction d'un ensemble immobilier au 30 avenue de Verdun comprenant 50 logements sociaux (34 PLS/16 PLUS) au coût prévisionnel actualisé de 9,6 M€, une pension de famille de 30 logements PLAI au coût prévisionnel actualisé de 3,7 M€ et un Foyer d'Aide Médicalisé (FAM) de 40 places au coût prévisionnel actualisé de 10,4 M€, soit une opération total de 23,7 M€. La date de livraison de cet ensemble est prévue pour le premier semestre 2019.

3° La construction de 5 logements PLS au 74 avenue Joffre, après les études architecturales et techniques réalisées sur 2017. Le coût prévisionnel est estimé à 1,5 M€.

4° La démolition des bâtiments d'activité situés au 5-7 et au 20 rue Charles Martigny (coût d'acquisition foncière de 7,3 M€) dont l'assiette permettra à terme la possibilité de construction de nouveaux logements sociaux.

Poursuivre une politique incitative à la rénovation et à la mise aux normes des logements privés

Enfin, la ville a également financé les aides versées aux propriétaires bailleurs ou occupants au titre des travaux de rénovation de logements privés (collectifs et individuels) dans le cadre des Opérations Programme d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) du quartier d'Alfort et du quartier du centre-ville.

Pour l'OPAH du quartier d'Alfort, un montant de 0,335 M€ de subventions a été versé à 238 propriétaires sur 1998-2003 et pour l'OPAH du centre-ville, c'est un montant de 0,270 M€ de subventions qui a été versé à 418 propriétaires sur 2005-2013.

La ville a ainsi versé un total de 605.000 de subventions pour ces deux OPAH.

Après l'étude opérationnelle et le lancement en 2015 d'une nouvelle OPAH dans le quartier d'Alfort/Charentonneau autour de la place Dodun de Keroman en partenariat avec la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement d'Ile-de-France (DRIHL-IDF)(ex Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat ANAH)(Délibération du Conseil Municipal du 21 décembre 2015), la ville a commencé à verser en 2017 aux propriétaires concernés les premières subventions d'investissement (8 k€) pour un budget prévisionnel sur la période 2016-2020 de 300 k€.

c) Les atténuations de produits

Ces dépenses sont égales à 11,275 M€ au BP 2018 contre 10,960 M€ au BP 2017 (+2,9%).

Elles intègrent, désormais, depuis 2017, le reversement conventionnel de TEOM au titre du transfert de cette compétence et des dépenses correspondantes (hors personnel communal mis à disposition) de la commune à l'EPT ParisEstMarne&Bois. Seules les dépenses

correspondant au périmètre de la compétence actée par la commission locale d'évaluation des charges territoriales (CLECT) font l'objet d'un remboursement à l'EPT.

Ces dépenses comprennent :

*** FNGIR 2018.....6.100.010 €**

Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) a été institué dans le cadre de la réforme de la fiscalité directe locale mise en œuvre en 2011 et qui a vu :

1° le transfert de la part départementale de taxe d'habitation aux communes et aux intercommunalités à fiscalité propre en fonction de la situation juridique existant au 1^{er} janvier 2011. Les communes isolées ont obtenu le transfert du taux départemental d'imposition de taxe d'habitation alors que ce taux était transféré aux EPCI à fiscalité propre pour les communes en situation d'intercommunalité.

2° le remplacement de la taxe professionnelle par la contribution économique territoriale (CET), impôt économique local qui concerne les entreprises industrielles et commerciales, les commerçants, les artisans et les professions libérales.

Ce fonds de garantie individuelle des ressources attribue une dotation annuelle aux communes «perdantes» ou effectue un prélèvement annuel sur les recettes fiscales pour les communes «gagnantes». Il est donc alimenté par les communes et les EPCI «gagnants» à la réforme et réparti entre les collectivités «perdantes» pour compenser leurs pertes de recettes fiscales puisque le versement du FNGIR est classé parmi les recettes fiscales.

La ville a fait l'objet d'un prélèvement annuel sur ses recettes fiscales de 6.100.010 € en 2017. Ce montant de 6,100 M€ est reconduit pour 2018 (chapitre 933).

*** Reversement de TEOM 20184.415.000 €**

Il s'agit d'un montant prévisionnel évalué à 4.415.000 € pour 2018 à hauteur du montant réellement versé en 2017 et qui fera l'objet d'une convention de reversement soumise pour approbation au Conseil Municipal.

*** FPIC 2017.....760.000 €**

Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) a été créé par l'article 58 de la loi de finances pour 2012 qui pose les modalités de son fonctionnement (prélèvement et répartition). Le fonctionnement du FPIC repose sur des collectivités contributrices (reversements) et des collectivités bénéficiaires (versements).

Depuis le 1^{er} janvier 2016 et la création de la Métropole du Grand Paris (MGP), ce sont désormais les établissements publics territoriaux (EPT) qui constituent l'échelon de prélèvement ou de versement avec une répartition sur les communes membres.

Dans l'attente de connaître le montant définitif du prélèvement qui sera notifié pour 2018 à l'EPT ParisEstMarne&Bois en juin prochain pour être ensuite réparti financièrement entre les 13 communes membres de notre territoire, il est proposé conformément au ROB 2018 d'inscrire à titre de précaution un montant de 760.000 € au BP 2018 à hauteur du montant prélevé en 2017 et qui a été ajusté au BS 2017.

d) Les charges financières

Elles sont prévisionnellement égales à 750.000 € au BP 2018 contre 870.000 € au BP 2017 (-120.000 €), soit une baisse de -13,8%.

Ce total comprend les intérêts financiers de la dette communale de l'exercice 2018 pour 650.000 €, un montant de 50.000 € affecté au paiement de l'indemnité de remboursement anticipé de l'emprunt refinancé auprès de la Caisse d'Epargne Ile-de-France en janvier 2018, une provision de 30.000 € pour les intérêts liés à la mobilisation de la ligne de trésorerie en 2018 et les intérêts courus non échus (ICNE) de l'exercice 2018 pour 20.000 €.

Au total, l'annuité prévisionnelle de la dette communale (capital et intérêts) de l'exercice 2018 est donc égale à 4,540 M€.

2) La présentation des dépenses par fonction budgétaire

a) Les mouvements réels

Le total de dépenses de fonctionnement en mouvements réels pour un total de 75.781.348 € au BP 2018 (y compris les charges de personnel imputables à ces opérations) se décompose comme suit :

Administration générale (chapitre 920)..... 11.403.927 €

Ce chapitre comprend, principalement, les dépenses d'administration générale, les bâtiments et ateliers, le garage municipal, les subventions aux associations (hors secteurs spécifiques tels que l'enseignement, la culture, le sport, la jeunesse, et les interventions sociales inscrits dans les fonctions correspondantes), le service des relations publiques et les fêtes et cérémonies.

Sécurité et salubrité publiques (chapitre 921) 1.689.000 €

Ce chapitre regroupe les dépenses concernant principalement la police municipale, le contingent communal d'incendie versé pour la participation aux dépenses d'équipement et de fonctionnement de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris et le service municipal d'hygiène.

Faute d'information transmise à ce jour par la Préfecture de Police de Paris, le contingent communal d'incendie affecté au financement du budget de fonctionnement et d'investissement de la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris (BSPP) est évalué pour 2018 à hauteur du montant inscrit au BP 2017, soit 950.000 €.

Enseignement et formation (chapitre 922)..... 11.932.500 €

Ce chapitre comprend l'ensemble des dépenses concernant les écoles communales (maternelles et élémentaires), la restauration scolaire, le sport scolaire et les classes de découvertes.

Les principales dépenses concernent :

- les écoles maternelles et élémentaires 6.323.200 €
- la restauration scolaire 4.397.100 €
- le sport scolaire 577.300 €
- les classes de découvertes (26 classes en 2018)..... 470.100 €

Culture (chapitre 923)..... 6.088.476 €

Ce poste regroupe toutes les structures municipales du secteur culturel, à savoir le Conservatoire municipal Henri Dutilleux, le Théâtre Claude Debussy, le NECC, la médiathèque André Malraux, le Musée d'histoire locale, le Moulin Brûlé et l'OMC.

Les principales dépenses concernent :

- la médiathèque André Malraux et les bibliothèques annexes..... 1.557.200 €
- l'OMC..... 1.542.000 €
- le conservatoire municipal Henri Dutilleux..... 1.198.100 €
- les théâtres maisonnis (Théâtre Claude Debussy et NECC) 1.064.000 €

Sport et Jeunesse (chapitre 924) 8.302.520 €

Il s'agit de tous les équipements municipaux sportifs (gymnases, stades, tennis et centre aquatique Arthur Hévette), des centres de loisirs, des centres socio-culturels, des Maisons pour Tous, des centres de vacances et de l'ensemble des animations sportives organisées dans les différents quartiers de la ville.

Les principales dépenses concernent :

- les accueils de loisirs sans hébergement 3.186.900 €
- les gymnases municipaux 1.584.200 €
- le centre aquatique Arthur Hévette 1.444.300 €
- les stades et les équipements sportifs extérieurs..... 755.600 €
- les animations sportives de quartier..... 702.800 €
- les subventions aux associations sportives..... 403.920 €

Interventions sociales et santé (chapitre 925) 1.135.994 €

Ce chapitre intègre la subvention d'équilibre versée par la ville au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour 300.000 € en 2018 (330.000 € au total avec le reversement de 1/3 du produit annuel des concessions funéraires), les actions de solidarité menées par la ville, du service d'accueil médical initial (SAMI) et le transport des élèves handicapés ainsi que les subventions attribuées aux associations à caractère social et humanitaire.

Hors CCAS, les subventions de fonctionnement attribuées aux autres associations à caractère social sont égales à 195 k€ au BP 2018.

Les moyens budgétaires attribués au CCAS (charges de personnel comprises) sont stabilisés à hauteur de 947 k€ pour 2018.

Famille (chapitre 926).....8.182.800 €

Les actions rattachées à ce chapitre concernent toutes les structures du secteur de la petite enfance (crèches, haltes-garderies, Maison de l'Enfant), la ludothèque de la Maison de l'Enfant, le Relais Assistantes Maternelles et les services en faveur des personnes âgées, notamment le Service Municipal d'Aide à Domicile et le portage des repas en faveur des personnes âgées isolées ou à mobilité réduite.

Les dépenses principales concernent :

- les crèches et haltes-garderies municipales.....6.082.400 €

Les principales structures municipales d'accueil des jeunes enfants en termes de moyens budgétaires (charges de personnel comprises) sont les suivantes :

*** la crèche familiale de la Maison de l'Enfant.....2.120.300 €**

*** la crèche collective Charles Perrault1.039.500 €**

* la crèche collective la Ruche 965.500 €

* les haltes-garderies municipales 843.100 €

* le multi-accueil des Petites Abeilles (crèche et halte-garderie)..... 547.100 €

- les services en faveur des personnes âgées2.100.400 €

*** le service municipal d'aide à domicile (SMAD).....1.775.400 €**

* les services en faveur des personnes âgées..... 224.500 €

* le portage des repas à domicile 100.500 €

Logement (chapitre 927).....420.000 €

Il comprend les dépenses relatives à l'entretien courant du parc de logements privés de la ville (logements attenants aux groupes scolaires) pour 198.800 € et celles correspondant au personnel affecté au bureau municipal du logement pour 221.200 €.

Aménagement et environnement (chapitre 928).....13.202.200 €

Ce chapitre englobe toutes les dépenses communales relatives au service de la collecte et du traitement des ordures ménagères, de l'éclairage public, de l'urbanisme, de la voirie communale, des espaces verts et des opérations d'aménagement urbain.

Les principales dépenses concernent :

- la collecte et le traitement des ordures ménagères5.352.000 €

- l'entretien de la voirie communale3.646.600 €

- l'entretien des espaces verts urbains2.907.700 €

- l'éclairage public 780.000 €

Action économique (chapitre 929) 633.100 €

Il s'agit essentiellement des subventions versées à la Mission Locale intercommunale, le Bureau Information Jeunesse, le Fonds Local d'Aide aux Jeunes (FLAJ) et l'association Accueil-Emploi pour 574 k€ en 2018.

La synergie entre ces différentes structures est destinée à améliorer et renforcer l'efficacité des dispositifs de lutte contre le chômage sur le territoire du bassin d'emploi (Maisons-Alfort, Charenton-le-Pont, Saint-Maurice et Saint-Maur-des-Fossés pour ce qui concerne la Mission Locale intercommunale).

Ce chapitre regroupe également les dépenses correspondant au fonctionnement courant des parkings souterrains (Alfort et Centre-ville) et des marchés alimentaires dont la gestion est confiée par DSP à la société SEMACO pour un total de 45 k€.

Opérations financières (chapitre 931) 755.000 €

Ces dépenses comprennent :

* les intérêts financiers prévisionnels de l'exercice 2018 650.000 €

* les commissions de refinancement de dette et SWAP 50.000 €

* les intérêts des lignes de trésorerie de l'exercice 2018 30.000 €

* les intérêts courus non échus (ICNE) de l'exercice 2018 20.000 €

* les frais et commissions bancaires divers 5.000 €

Impôts et taxes non affectées (chapitre 933) 6.860.010 €

Ces dépenses comprennent :

* le FNGIR 2018 6.100.010 €

* le reversement de TEOM 2018 4.415.000 €

* le FPIC 2018 760.000 €

b) Les mouvements d'ordre

Le montant de dépenses de fonctionnement en mouvements d'ordre pour un total de 5.175.821 € au BP 2018 se décompose comme suit :

Transferts entre sections (chapitre 934) 1.000.000 €

Il s'agit de la dotation annuelle obligatoire de l'exercice 2018 pour les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles qui s'élève à 1.000.000 €.

Virement à la section d'investissement (chapitre 939) 4.175.821 €

Il s'agit du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement pour équilibre du BP 2018.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement reste une écriture prévisionnelle et n'est pas réalisé dans l'exercice.

III-LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Il est important de rappeler au Conseil Municipal que les dépenses d'investissement réalisées (hors amortissement en capital de la dette) par la ville en faveur de tous les Maisonnais entre 2001 et 2014 sur 2 mandats municipaux (2001-2008 et 2008-2014) se sont élevées à 140 M€.

Depuis le début du mandat municipal 2014-2020, sur 4 ans (2014 à 2017) 50 M€ de dépenses d'équipement (hors amortissement en capital de la dette)(17 M€ en 2017) ont déjà été réalisées, soit un montant total de 190 M€ sur 17 ans (2001-2017).

Cette politique d'investissement réellement dynamique ne s'est pas traduite par une hausse de l'endettement communal. Bien au contraire, l'encours communal de la dette qui est égal à 33,9 M€ au 1^{er} janvier 2018 a connu une nouvelle baisse en 2017 de -4,0 M€ (-10,6%).

Pour 2018, le maintien d'une politique d'investissement pluriannuelle démontre la volonté continue de la Municipalité, malgré la diminution cumulée de ressources de près de 8 M€ sur la période 2012-2017 et nonobstant le contexte de fortes incertitudes pour la période 2018-2020, de poursuivre ses efforts pour répondre aux attentes de tous les Maisonnais et continuer à faire de Maisons-Alfort une ville où il fait « bon vivre » pour l'ensemble de ses habitants.

En 2018, cette politique d'amélioration du cadre de vie, de valorisation du patrimoine communal, de rénovation et de bon entretien de tous les équipements publics des quartiers, d'embellissement des espaces verts urbains, de protection de l'environnement et de mise en œuvre d'une politique de développement durable sera poursuivie.

A-Les recettes réelles d'investissement

Elles sont prévisionnellement égales à 8,396 M€ au BP 2018 à raison de :

- Recettes propres	3.407.579 €
- Emprunt globalisé.....	2.320.000 €
- Portage acquisitions foncières	1.235.000 €
- Refinancement de dette	1.433.350 €

1) Les recettes propres

Elles sont constituées de l'ensemble des différentes dotations et subventions perçues par la ville au titre de ses dépenses d'équipement à raison de :

- Dotations et fonds divers.....	2.629.402 €
- Subventions d'investissement	778.177 €
Soit un total de.....	3.407.579 €

Dotations et fonds divers

Les dotations attendues en 2018 sont égales à 2,629 M€.

Le produit attendu du FCTVA (chapitre 912) est arrêté à 1,900 M€ au BP 2018 sur la base des dépenses d'investissement éligibles (travaux et acquisitions) réalisées durant l'exercice 2016.

Le projet de BP 2018 intègre également à titre exceptionnel le reversement de la dotation de soutien à l'investissement territorial (DSIT) de l'exercice 2017 pour un montant de 429 k€ mis en œuvre par l'EPT ParisEstMarne&Bois par délibération du Conseil de Territoire du 18 décembre 2017.

Enfin, la recette prévisionnelle de taxe d'aménagement (chapitre 913) peut être portée de 100 k€ au BP 2017 à 300 k€ au BP 2018 compte-tenu des encaissements réels constatés sur l'exercice 2017. Comme pour 2017, cette recette sera ajustée en cours d'exercice budgétaire au BS ou en DM en fonction des encaissements constatés.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement attendues en 2018 sont égales à 778 k€ et comprennent :

* le montant du PAE attendu au titre de l'opération de construction en cours au 237 avenue Leclerc sur la base de la délibération du Conseil Municipal du 10 mars 2011 fixant un tarif de 195 € par m² de SHON, soit un montant de 488 k€ (chapitre 908),

* la subvention attendue de la Région Ile-de-France et approuvée en commission permanente du 24 janvier 2018 pour la construction du nouveau gymnase des Juilliottes pour 200 k€ (chapitre 904),

* le produit des amendes de police (exercice 2017 versé en 2018) pour un montant prévisionnel de 90 k€ (chapitre 912).

2) Le produit des emprunts

Le produit de l'emprunt globalisé s'élève à 2,320 M€ au BP 2018 contre 2,990 M€ au BP 2017.

Cette limitation du produit d'emprunt globalisé au BP 2018 à un niveau inférieur à celui inscrit au BP 2017 confortera la ville de Maisons-Alfort dans la poursuite de sa politique de désendettement (-42% en 13 ans en euros par habitant) puisque la dette communale est inférieure au 1^{er} janvier 2018 (33,9 M€) de -21,1 M€ au niveau atteint au 1^{er} janvier 2005 (55,0 M€).

Au 1^{er} janvier 2018, l'encours de dette communale est même inférieur à son niveau du 1^{er} janvier 1995 (38,0 M€).

3) Le portage des acquisitions foncières

Compte-tenu de l'inscription de crédits déjà réalisée en DM1 2017 (3,521 M€), il est nécessaire de compléter l'enveloppe financière de l'opération de portage foncier pour l'acquisition par voie de préemption du terrain bâti située au 14/16 rue Charles Martigny d'un montant de 1,235 M€, soit un total de 4,756 M€.

Cet emprunt de portage ne sera pas mobilisé puisque la ville prévoit, après acquisition, de revendre à prix coûtant à l'ESH de Maisons-Alfort cette parcelle bâtie dans le courant de l'exercice 2018.

4) Le refinancement de dette

Il s'agit de l'opération approuvée par délibération du Conseil Municipal du 14 décembre 2017 de remboursement anticipé d'un emprunt pour un montant en capital restant du de 1,433 M€ auprès de la Caisse d'Épargne Ile-de-France réalisée le 3 janvier dernier.

Cette opération équilibrée en recettes et en dépenses permet une économie en intérêts de 130 K€ sur 10 ans nette de l'indemnité de remboursement anticipé versée pour 43 k€.

B-Les dépenses réelles d'investissement

Elles sont égales à 13,572 M€ au BP 2018 à raison de :

- Dépenses d'équipement (travaux et acquisitions)	8.248.400 €
- Annuité en capital de la dette	3.890.000 €
- Refinancement de dette	1.433.350 €

1) Les dépenses d'équipement

Elles s'élèvent à 8,248 M€ au BP 2018.

Le report sur l'exercice 2018 de la provision budgétaire inscrite sur les exercices 2016/2017 au titre de la construction du nouveau gymnase des Juilliottes pour un montant de 2,5 M€ permettra un programme d'investissement prévisionnel d'environ 10,8 M€ (8,248 M€ + 2,525 M€) en 2018, soit un montant supérieur de plus de 1 M€ à celui inscrit au BP 2017 (9,4 M€).

Comme en 2016 et 2017, un effort particulier sera fait en 2018 sur le programme d'entretien renforcé de la voirie communale pour 1,478 M€ au projet de BP 2018 (1,278 M€ au BP 2017), soit une hausse de +200 k€.

Ce programme de voirie pour 2018 comprendra notamment l'aménagement du parvis de la Gare pour 500 k€, la réfection des trottoirs rue Auguste Simon (Deplanque/Saint-Georges) pour 350 k€, les réfections de chaussée rue Louis Pergaud (100 k€) et sur les bords de Marne (100 k€), la réfection des trottoirs à l'angle Saint-Georges/Auguste Simon (100 k€) et la provision pour réfection diverses de voirie (100 k€).

Hors voirie, les principales opérations d'investissement proposées au projet de BP 2018 sont les suivantes :

- **le programme annuel d'éclairage public pour un montant total de 600 k€ comprenant 200 k€ pour la mise en lumière du parc de la Gare, 200 k€ pour la modernisation du réseau, 100 k€ de provision pour travaux suite à accidents, 50 k€ pour la poursuite des travaux de mises aux normes PMR des feux tricolores sur voirie communale et 50 k€ pour la mise en lumière de la place Jean Moulin,**
- **la réfection des espaces verts de la place Jean Moulin pour 500 k€,**
- **l'acquisition du local commercial situé au 6 allée de l'Amourette pour 280 k€ (délibération du Conseil Municipal du 14/12/2017),**
- les travaux de réfection de la couverture haute du Groupe Scolaire Parmentier pour 120 k€,
- la réfection complète de la cour et des travaux complémentaires d'accessibilité PMR au centre de loisirs Busteau pour 120 k€ portant le coût prévisionnel de cette opération de 1,220 M€ (1 M€ au BP 2016 + 220 k€ au BS 2017) à 1,340 M€,
- et le programme annuel de plantation d'arbres et d'arbustes pour 100 k€ dans les espaces verts urbains,

Enfin, l'opération de portage foncier concernant l'acquisition de la parcelle bâtie au 14/16 rue Charles Martigny dans la ZA des Petites Haies inscrite pour 3,521 M€ en DM1 de

l'exercice 2017 nécessitera un complément de crédits de 1,235 M€ à inscrire au BP 2018, soit un total de 4,756 M€.

Comme chaque année, le projet de budget d'investissement 2018 prévoira, également, les crédits nécessaires aux travaux d'entretien renforcé permettant de maintenir un haut niveau de qualité pour tous nos équipements communaux dans le domaine des écoles (élémentaires et maternelles) et du restaurant scolaire (1,231 M€), des équipements culturels (0,352 M€) et des équipements sportifs et socio-culturels (0,634 M€).

Enfin, il convient de rappeler que l'année 2018 verra également l'implantation de 7 stations de VÉLIB (une pour chacun des quartiers de la ville) dont la première vient d'être installée au Métro Stade, le dispositif de location devant être prochainement opérationnel.

S'agissant des dépenses d'équipement, et en complément des opérations principales déjà citées plus haut, les projets inscrits au BP 2018 seront les suivants :

Dans le domaine de l'environnement et du cadre de vie :

Les opérations prévues en 2018 concerneront :

Pour les espaces verts urbains

- le programme annuel de rénovation du platelage en bois de la promenade Paul Cézanne en Bords de Marne,
- la reprise d'alignement d'arbres pour diverses rues,
- la poursuite du fleurissement dans la ville et des plantations de prairies fleuries des massifs dans toute la ville,
- le remplacement des buis boules installés au Pont de Charenton à l'entrée de la ville,
- les travaux pour la mise en place d'un système économique et écologique d'arrosage automatique pour les espaces verts du terre-plein central de l'avenue du Général Leclerc (RD 19)(2^{ème} phase) et sur le triangle de l'Echât ainsi que la mise en service d'une gestion centralisée de l'arrosage automatique pour les espaces verts urbains,
- la création d'un arrosage automatique pour les squares Amédée Chenal et Salanson,
- les travaux de mise en sécurité et de reprise des sols souples des aires de jeux des squares municipaux,
- l'acquisition du mobilier urbain (bancs, corbeilles et jardinières) et du matériel technique nécessaire à la régie des espaces verts.

Pour l'éclairage public et la voirie communale

- la poursuite du programme de mise aux normes PMR (malvoyants et non-voyants) des feux tricolores situés sur les voies communales,
- la réfection des trottoirs de la rue Gabriel Péri (Foch/Aix) et l'entretien renforcé des dallages de voirie dans plusieurs secteurs (Juilliottes, Allée des Cavaliers, Centre-Ville et Mairie, Jardin des Arcades),
- les travaux d'élargissement des trottoirs de l'avenue de la République à l'angle de la rue Parmentier,
- l'acquisition du mobilier urbain (bancs, corbeilles et potelets anti-stationnement) et du matériel technique nécessaire à la régie de la voirie,
- les travaux de rénovation des bornes incendie installées sur la voirie communale.

Dans le domaine de l'enfance et de la famille :

Comme chaque année, un important programme annuel d'entretien renforcé sera mis en œuvre pour entretenir et rénover les 25 écoles communales (13 maternelles et 12 élémentaires) qui accueillent près de 4.500 élèves pour l'année scolaire 2017-2018.

Je souhaite rappeler ici l'important effort d'investissement réalisé en 2017 par la Ville dans ce secteur à travers la rénovation complète avec extension de la maternelle Herriot et la restructuration des centres de loisirs municipaux des Planètes et de Busteau.

J'ajoute enfin que les 12 écoles élémentaires communales sont désormais toutes dotées de l'outil numérique avec l'installation et la mise en services de chariots mobiles, de vidéoprojecteurs interactifs et de tableaux blancs installés dans toutes les classes de cycle 3 (CM1/CM2)(43 classes équipées).

Les opérations prévues en 2018 concerneront :

Pour les écoles maternelles

- les travaux de mises aux normes incendie dans les maternelles Berlioz, Parmentier et Jules Ferry,
- la reprise des réseaux d'évacuation du vide-sanitaire à la maternelle Saint-Exupéry,
- la réfection de toiture (classes et toilettes) à la maternelle Daudet,
- la rénovation de sol de l'entrée (préau et couloirs) à la maternelle Berlioz,
- la pose de stores sur les baies vitrées (côté rue) au 1^{er} étage à la maternelle Herriot,

- la rénovation des sanitaires en rez-de-chaussée et la création d'un abri à vélos à la maternelle Charles Péguy,
- les crédits nécessaires à l'acquisition du mobilier scolaire (classes et réfectoires) et des appareils électroménagers des offices des écoles maternelles.

Pour les écoles élémentaires

- les travaux de mises aux normes incendie au Groupe Scolaire Parmentier, à l'élémentaire Jules Ferry, à l'élémentaire Charles Péguy, et à l'élémentaire Raspail,
- les travaux de végétalisation de la cour, la remise en peinture et la rénovation du sol du hall d'entrée, et la remise en peinture des préaux couverts à l'élémentaire Pompidou,
- le remplacement du revêtement de sol du préau, la remise en peinture et la pose de faux-plafonds dans 4 classes, et la remise en peinture du couloir du rez-de-chaussée à l'élémentaire Jules Ferry,
- la réfection des réseaux d'évacuation du vide sanitaire sous l'office et la remise en peinture de 4 classes à l'élémentaire Saint-Exupéry,
- la réfection des évacuations des sanitaires collectifs (côté voie ferrée) et la création d'un abri à vélos dans la cour à l'élémentaire Charles Péguy,
- la remise en peinture de la cage d'escalier (côté rue Raspail) à l'élémentaire Raspail,
- la remise en peinture de 4 classes (1^{er} étage) à l'élémentaire Parmentier B,
- le traitement des infiltrations dans la salle du personnel à l'élémentaire Pasteur,
- la remise en état de la toiture, des descentes d'eaux pluviales et des fenêtres de la courette intérieure à l'élémentaire Paul Bert,
- la remise en peinture d'une cage d'escalier à l'élémentaire Parmentier A,
- les crédits nécessaires à l'acquisition du mobilier scolaire (classes et réfectoires) et des appareils électroménagers des offices pour l'ensemble des écoles élémentaires.

Pour le restaurant scolaire

- le traitement des infiltrations en sous-sol dans la zone de production,
- l'acquisition des matériels de cuisine nécessaires à la préparation quotidienne des 4.500 repas cuisinés par le restaurant scolaire (25 écoles communales et 3 collèges).

Pour les centres de loisirs

Dans le prolongement des restructurations complètes des centres de loisirs maternels et élémentaires des Planètes et de Busteau menées en 2017 et qui s'achèveront dans quelques semaines, la ville procédera aux travaux de réfection des locaux associatifs au centre de loisirs des Planètes, et à l'acquisition des matériels et des mobiliers nécessaires à l'animation des activités organisées par les centres de loisirs maternels et élémentaires.

Pour les crèches et haltes-garderies municipales

- la réfection et la remise en peinture du couloir du sous-sol à la crèche collective Charles Perrault,
- les travaux de modification de l'alimentation en eau de la halte-garderie des Petits Mousses,
- la rénovation des plafonds (hall et sections) et les travaux de décroisement des 2 dortoirs à la halte-garderie de la Maison de l'Enfant,
- le remplacement de sol de la terrasse du multi-accueil des Petites Abeilles,
- l'acquisition des mobiliers et des matériels nécessaires au bon fonctionnement quotidien et à l'accueil des très jeunes enfants dans les 9 crèches et haltes-garderies municipales.

Dans le domaine de la culture :

Concernant les équipements culturels, je souhaite rappeler également la très belle rénovation de la salle de spectacle du Théâtre Claude Debussy réalisée en 2017 et inaugurée en novembre dernier qui permet désormais de profiter au mieux de la programmation culturelle annuelle étendue depuis 2016 à la projection cinématographique en numérique dans le cadre du «Ciné-Debussy» ainsi que la rénovation complète très réussie des locaux avec le changement du mobilier de la bibliothèque du centre-ville.

Les opérations prévues en 2018 concerneront :

Pour les équipements culturels

- la remise en peinture et la ventilation de la salle Carolyn CARLSON au conservatoire municipal Henri Dutilleux,
- le remplacement du plancher de scène et la réfection de l'enduit du mur mitoyen avec la cité de la Mairie au théâtre Claude Debussy,
- le remplacement de supports de communication (caissons lumineux) pour les théâtres maisonnis,
- la rénovation des sanitaires publics en rez-de-chaussée au NECC,

- la réfection de la terrasse accessible, les travaux complémentaires d'accessibilité PMR et le changement de mobilier (chaises et fauteuils) à la médiathèque André Malraux,
- les travaux de mises aux normes de la chaufferie au Musée d'Histoire Locale (Château de Réghat),
- la pose de stores occultants au-dessus de la scène, les travaux de mises aux normes incendie et le remplacement des chaises au Moulin Brûlé,
- l'acquisition des matériels techniques de son, de lumière et de plateau nécessaires à la programmation annuelle des spectacles dans les deux théâtres maisonnis (Théâtre Claude Debussy et NECC).

Pour les équipements de quartiers

- les travaux de mises aux normes incendie aux CSC des Planètes et de la Croix des Ouches,
- l'acquisition des matériels et des équipements nécessaires au bon fonctionnement quotidien des 8 équipements de quartiers (Centres socio-culturels, Maisons pour tous, Espace multimédia et Mille club).

Dans le domaine du sport :

Les opérations prévues en 2018 concerneront également :

Pour les gymnases municipaux

Outre la construction du nouveau gymnase des Juilliottes (2,5 M€ en reports de crédits 2017) dont les travaux doivent démarrer cet été, le projet de BP 2018 comportera :

- la suppression des infiltrations (bandes de rives), la remise en peinture des vestiaires (3^{ème} tranche), le remplacement des garde-corps du quai de déchargement, les travaux de mises aux normes incendie et la réfection des descentes d'eaux pluviales (côté parking) au Palais des Sports,
- la reprise des évacuations des vestiaires au gymnase Condorcet, la pose de vannes divisionnaires sur le réseau d'eau et le remplacement des batteries de secours des vannes de désenfumage au gymnase Pompidou, et les travaux de condamnation de l'issue de côté sur le terrain de football au gymnase Charles Péguy,
- les matériels sportifs et techniques nécessaires au bon entretien et à la pratique du sport au Palais des Sports et dans les gymnases municipaux.

Pour les stades municipaux et équipements extérieurs

- la réfection de 3 terrains de boules au stade Cubizolles,

- le remplacement du sas d'accès à la bulle n°2 et de la porte d'issue de secours et les travaux d'entretien renforcé des bulles (courts couverts) des tennis Cubizolles, et le remplacement de l'éclairage des courts couverts des tennis rue du 11 Novembre,
- l'aménagement de la clôture et du portail du quai de déchargement au stade Delaune,
- la réfection de l'escalier (côté issue de secours) des tennis du parc La Fontaine,
- les matériels sportifs et techniques nécessaires au bon entretien des stades municipaux.

Pour le centre aquatique Arthur Hévette

- la réfection de l'étanchéité des chéneaux de toiture, le remplacement du ferme impostes le long des bassins, les travaux de maintenance préventive des installations, et le remplacement de carrelage en périphérie du bassin extérieur au centre aquatique Arthur Hévette.

Dans le domaine des bâtiments communaux

Les opérations prévues en 2018 concerneront également :

- les travaux de mise aux normes de sécurité incendie et de conformité électrique, les travaux complémentaires d'accessibilité dans le cadre de l'agenda ADAP approuvé par le Conseil Municipal (délibération du 8 octobre 2015), les prescriptions réglementaires d'hygiène et de sécurité, la signalétique et le remplacement des extincteurs pour l'ensemble des bâtiments communaux,
- les travaux de rénovation du couloir du rez-de-jardin, l'agrandissement pour accès PMR pour le CCAS et le service des Affaires Générales, la climatisation de la salle des Mariages et une provision pour travaux de rénovation des bureaux administratifs à l'hôtel de ville,

Ces crédits seront complétés par les dotations annuelles permettant de renouveler les équipements matériels, le parc automobile communal et les moyens informatiques (matériels et logiciels) affectés aux services municipaux.

Enfin, les services techniques réaliseront, comme tous les ans, un important programme de travaux en régie dans l'ensemble des équipements et bâtiments communaux. Comme les années précédentes, les travaux en régie concerneront, essentiellement, pour la voirie, l'entretien des trottoirs et des tapis de chaussée ainsi que la sécurisation des passages piétons et, pour les espaces verts, la création et la rénovation des massifs fleuris de l'ensemble des espaces verts de la ville.

Pour mémoire, il convient de rappeler que l'ensemble des travaux réalisés en régie par les services techniques (bâtiments, espaces verts et voirie) représente, en moyenne annuelle, depuis 5 ans, environ 750.000 € de travaux réalisés dans les différents équipements communaux.

2) L'amortissement en capital de la dette

Compte-tenu de la structuration de la dette communale, **l'amortissement en capital de la dette diminue de 4,010 M€ en 2017 à 3,890 M€ en 2018 (-3,0%),** soit une annuité prévisionnelle égale à 4,540 M€ (intérêts financiers prévisionnels de l'exercice 2018 compris pour 650 k€) au BP 2018.

Au 1^{er} janvier 2018, l'encours de dette communale était égal à 33,922 M€ (environ 615 €/habitant), soit une baisse de -10,6% par rapport au 01/01/2017 (-4,0 M€) et de -42% par rapport au 01/01/2005 (-21,0 M€)

3) Le refinancement de dette

Il s'agit de l'opération approuvée par délibération du Conseil Municipal du 14 décembre 2017 de remboursement anticipé d'un emprunt pour un montant en capital restant du de 1,433 M€ auprès de la Caisse d'Épargne Ile-de-France réalisée le 3 janvier dernier.

Cette opération équilibrée en recettes et en dépenses permet une économie en intérêts de 130 K€ sur 10 ans nette de l'indemnité de remboursement anticipé versée pour 43 k€.

IV-L'ÉQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2018

1) Le niveau d'autofinancement

Au BP 2018, les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 75,781 M€ et les dépenses réelles à 70,606 M€.

L'épargne brute (ou autofinancement brut) correspondant à l'excédent de recettes sur les dépenses (recettes réelles minorées des dépenses réelles) de la section de fonctionnement s'élève ainsi à 5,176 M€ au BP 2018 contre 5,920 M€ au BP 2017, soit une baisse de -12,6% (744 k€).

Pour une appréciation relative de l'épargne brute, le taux d'épargne brute doit s'analyser en divisant l'épargne brute obtenue par le total des recettes réelles de fonctionnement. Cet indicateur exprimé en pourcentage indique la part des ressources courantes qui n'est pas mobilisé par la couverture des charges courantes et qui est donc affecté au remboursement de l'encours de la dette.

Pour 2018, le taux d'épargne brute en pourcentage est égal à 6,8% des recettes de fonctionnement au BP 2018 contre 7,9% au BP 2017, soit une baisse de plus de 1 point d'épargne. Néanmoins, c'est surtout le taux d'épargne brute réel en fin d'exercice au CA qui est le plus significatif (16,9% au CA 2016).

2) Les conditions de l'équilibre budgétaire réel

Avec un niveau de 5,176 M€, l'autofinancement brut représente 63% des dépenses d'équipement inscrites au BP 2018 (dépenses d'investissement hors amortissement en capital de la dette), soit un niveau égal à celui du BP 2017.

Ce montant de 5,176 M€ permet donc de couvrir la dotation annuelle aux amortissements et provisions de l'exercice 2018 pour un montant de 1 M€ et d'inscrire le complément en virement prévisionnel de la section de fonctionnement vers la section d'investissement pour 4,176 M€.

L'équilibre réel du budget communal doit également s'apprécier au regard du niveau des ressources propres qui doit être suffisant pour couvrir le remboursement de l'annuité d'emprunt en capital à payer au cours de l'exercice (3,890 M€).

Ces ressources propres constituées de l'autofinancement brut (5,176 M€) auquel s'additionnent les ressources définitives de la section d'investissement pour 2,629 M€ (recettes d'investissement hors subventions et emprunts) s'élèvent à 7,805 M€ (7,320 M€ au BP 2017), soit un niveau largement supérieur, et donc suffisant, pour couvrir le remboursement en capital de la dette à hauteur de 3,890 M€.

3) Le besoin de financement de la section d'investissement

Les recettes inscrites en section d'investissement s'élèvent à 3,408 M€ à raison de 2,629 M€ pour les dotations et fonds d'investissement et de 778 k€ pour les subventions d'investissement (PAE du projet de construction au 237 avenue Leclerc pour 488 k€ compris).

Compte-tenu du volume de dépenses d'investissement égal à 13,572 M€ et d'un autofinancement arrêté à 5,176 M€, le besoin de financement complémentaire de la section d'investissement financé par le recours à l'emprunt globalisé (hors refinancement équilibré en recettes et en dépenses à hauteur de 1,433 M€) est limité à 2,320 M€ au BP 2018, soit un montant inférieur à celui inscrit au BP 2017 (2,990 M€)(-22,4%).

4) La capacité de désendettement

Ce ratio prudentiel qui doit être calculé au niveau du CA (et non du BP prévisionnel de l'exercice) est égal à 2,8 années pour Maisons-Alfort au 31 décembre 2016 (compte administratif de l'exercice 2016 approuvé par délibération du Conseil Municipal du 18 mai 2017).

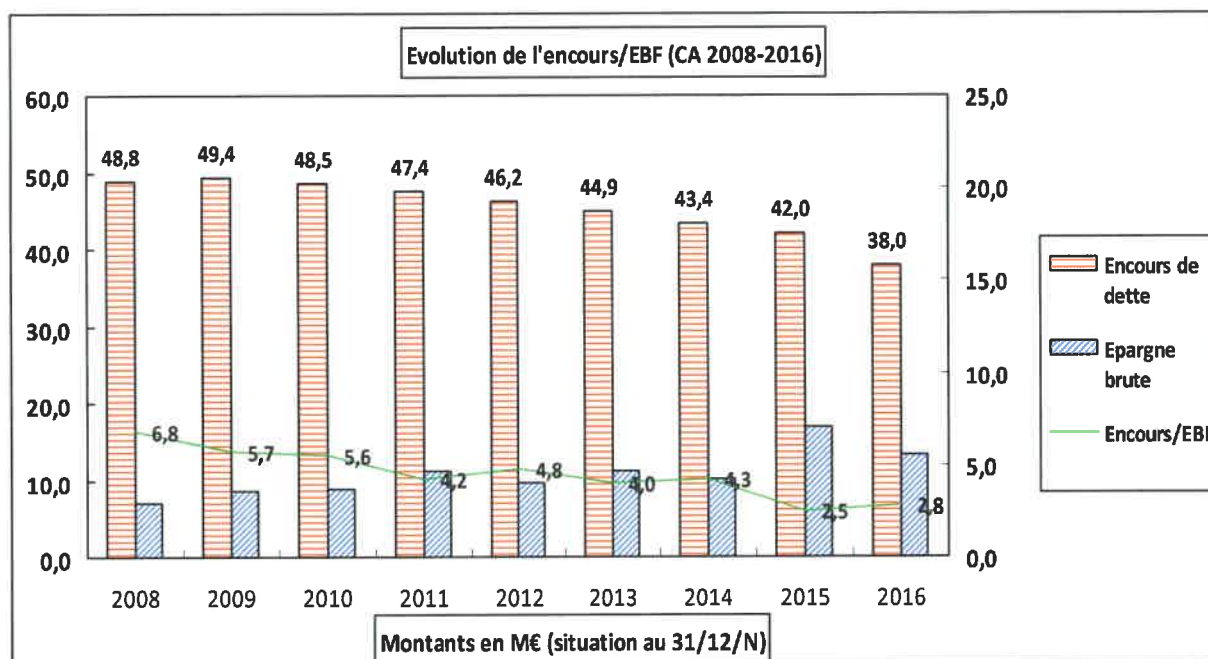
La capacité de désendettement, exprimée en nombre d'années, est le montant annuel de la dette rapporté à la capacité d'autofinancement brut de l'année (l'autofinancement brut étant l'excédent des recettes de fonctionnement par rapport aux dépenses de fonctionnement de la collectivité).

La capacité de désendettement indique ainsi le nombre d'années dont aurait besoin théoriquement la collectivité pour rembourser sa dette si elle y affectait toute sa capacité d'autofinancement brut annuel. La capacité de désendettement est obtenue en divisant l'encours de dette communal par l'épargne brute (ou autofinancement brut) exprimée en nombre d'années.

Une capacité de désendettement inférieure à 5 années est un signe d'endettement faible. Une capacité de désendettement supérieure à 5 années et inférieure à 10 années est un signe d'endettement moyen. Une capacité de désendettement supérieure à 10 années et inférieure à 15 années est un signe d'endettement fort avec un seuil d'alerte au-delà de 12 années. Au dessus de 15 années, ce ratio indique une situation financière très difficile.

La Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 (article 29-I de la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018) fixe désormais un plafond national de 12 années pour les communes et les EPCI.

La mise en perspective de ce ratio prudentiel sur une période de 8 ans (2008-2016) indique clairement que la capacité de désendettement de la ville s'est améliorée en passant de 6,8 années au 31/12/2008 à 2,8 années au 31/12/2016 comme le montre le graphique suivant :



**V-SYNTHÈSE DES PROPOSITIONS
BUDGÉTAIRES 2018**

PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2018
1-PRÉSENTATION PAR NATURE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BP 2017	BP 2018	Écart	Variation
1) RECETTES RÉELLES	74 919 622 €	75 781 348 €	+861 726 €	+1,2%
Impôts et taxes (R73)	57 041 465 €	57 104 448 €	+62 983 €	+0,1%
Dotations et participations (R74)	12 066 900 €	11 981 900 €	-85 000 €	-0,7%
Produits des services et du domaine (R70)	5 168 700 €	5 482 500 €	+313 800 €	+6,1%
Autres produits de gestion courante (R75)	422 000 €	517 500 €	+95 500 €	+22,6%
Atténuation de charges (R013)	150 000 €	170 000 €	+20 000 €	+13,3%
Produits exceptionnels (R77)	70 557 €	525 000 €	+454 443 €	+644,1%
<i>Recettes d'ordre (ROF)</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>	<i>+0 €</i>	<i>***</i>
2) RECETTES TOTALES	74 919 622 €	75 781 348 €	+861 726 €	+1,2%
3) DÉPENSES RÉELLES	68 999 806 €	70 605 527 €	+1 605 721 €	+2,3%
Dépenses de gestion courante	57 074 296 €	58 480 617 €	+1 406 321 €	+2,5%
Charges de personnel (D012)	36 491 200 €	37 813 300 €	+1 322 100 €	+3,6%
Charges à caractère général (D011)	14 454 200 €	14 477 800 €	+23 600 €	+0,2%
Charges de gestion courante (D65)	6 128 896 €	6 189 517 €	+60 621 €	+1,0%
Atténuation de produits (D014)	10 960 010 €	11 275 010 €	+315 000 €	+2,9%
Charges financières (D66)	870 000 €	750 000 €	-120 000 €	-13,8%
Charges exceptionnelles (D67)	95 500 €	99 900 €	+4 400 €	+4,6%
<i>Dépenses d'ordre (DOF)</i>	<i>5 919 816 €</i>	<i>5 175 821 €</i>	<i>-743 995 €</i>	<i>***</i>
<i>Dotation aux amortissements et provisions (D68)</i>	<i>865 000 €</i>	<i>1 000 000 €</i>	<i>***</i>	<i>***</i>
<i>Virement à la section d'investissement (023)</i>	<i>5 054 816 €</i>	<i>4 175 821 €</i>	<i>***</i>	<i>***</i>
4) DÉPENSES TOTALES	74 919 622 €	75 781 348 €	+861 726 €	+1,2%
TOTAL DE LA SECTION	74 919 622 €	75 781 348 €	***	***

PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2018
2-PRÉSENTATION PAR NATURE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	BP 2017	BP 2018	Écart	Variation
1) RECETTES RÉELLES	7 675 910 €	8 395 929 €	+720 019 €	+9,4%
Recettes propres	4 685 910 €	3 407 579 €	-1 278 331 €	-27,3%
Dotations et fonds divers (R10)	1 400 000 €	2 629 402 €	+1 229 402 €	+87,8%
Subventions d'investissement (R13)	3 285 910 €	778 177 €	-2 507 733 €	***
Cessions d'immobilisations (R95)	0 €	0 €	+0 €	***
Emprunts et dettes assimilées (R16)	2 990 000 €	2 320 000 €	-670 000 €	-22,4%
Portage Acquisitions foncière (R16)	0 €	1 235 000 €	***	***
Refinancement de dette (R166)	0 €	1 433 350 €	***	***
<i>Recettes d'ordre (ROI=DOF)</i>	<i>5 919 816 €</i>	<i>5 175 821 €</i>	<i>-743 995 €</i>	<i>***</i>
<i>Amortissement des immobilisations (R28)</i>	<i>865 000 €</i>	<i>1 000 000 €</i>	<i>***</i>	<i>***</i>
<i>Virement de la section de fonctionnement (021)</i>	<i>5 054 816 €</i>	<i>4 175 821 €</i>	<i>***</i>	<i>***</i>
2) RECETTES TOTALES	13 595 726 €	13 571 750 €	-23 976 €	-0,2%
3) DÉPENSES RÉELLES	13 595 726 €	13 571 750 €	-23 976 €	-0,2%
Dépenses d'équipement	9 395 800 €	8 248 400 €	-1 147 400 €	-12,2%
Immobilisations incorporelles (D20)	57 500 €	74 500 €	+17 000 €	+29,6%
Immobilisations corporelles (D21)	8 065 300 €	7 190 600 €	-874 700 €	-10,8%
Immobilisations en cours (D23)	1 273 000 €	983 300 €	-289 700 €	-22,8%
Autres dépenses d'investissement (D10)	189 926 €	0 €	-189 926 €	***
Capital de la dette (D16)	4 010 000 €	3 890 000 €	-120 000 €	-3,0%
Refinancement de dette (D166)	0 €	1 433 350 €	***	***
<i>Dépenses d'ordre (DOI=ROF)</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>	<i>***</i>	<i>***</i>
4) DÉPENSES TOTALES	13 595 726 €	13 571 750 €	-23 976 €	-0,2%
TOTAL DE LA SECTION	13 595 726 €	13 571 750 €	***	***

PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2018
3-PRÉSENTATION PAR FONCTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES
MOUVEMENTS RÉELS	70 605 527 €	75 781 348 €
920-Services généraux	11 403 927 €	573 100 €
921-Sécurité et salubrité publique	1 689 000 €	180 000 €
922-Enseignement - Formation	11 932 500 €	1 881 000 €
923-Culture	6 088 476 €	353 500 €
924-Sports et Jeunesse	8 302 520 €	2 549 500 €
925-Interventions sociales et santé	1 135 994 €	50 000 €
926-Famille	8 182 800 €	4 529 800 €
927-Logement	420 000 €	200 000 €
928-Aménagement et services urbains-Environnement	13 202 200 €	6 145 000 €
929-Action économique	633 100 €	53 000 €
931-Opérations financières	755 000 €	0 €
932-Dotations et participations non affectées	0 €	7 840 000 €
933-Impôts et taxes non affectées	6 860 010 €	51 426 448 €
MOUVEMENTS D'ORDRE	5 175 821 €	0 €
<i>934-Transferts entre sections</i>	<i>1 000 000 €</i>	<i>0 €</i>
<i>939-Virement à la section d'investissement</i>	<i>4 175 821 €</i>	<i>0 €</i>
TOTAL DE LA SECTION	75 781 348 €	75 781 348 €

PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2018
4-PRÉSENTATION PAR FONCTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES
MOUVEMENTS RÉELS	13 571 750 €	8 395 929 €
900-Services généraux	799 500 €	0 €
901-Sécurité et salubrité publique	13 000 €	0 €
902-Enseignement - Formation	1 231 100 €	0 €
903-Culture	351 700 €	0 €
904-Sports et Jeunesse	634 100 €	200 000 €
905-Interventions sociales et santé	0 €	0 €
906-Famille	125 700 €	0 €
907-Logement	155 000 €	0 €
908-Aménagement et services urbains-Environnement	4 803 300 €	488 177 €
909-Action économique	135 000 €	0 €
911-Dettes et autres opérations financières	5 323 350 €	4 988 350 €
912-Dotations et participations non affectées	0 €	2 419 402 €
913-Taxes non affectées	0 €	300 000 €
95-Produits des cessions d'immobilisations	0 €	0 €
MOUVEMENTS D'ORDRE	0 €	5 175 821 €
<i>914-Transferts entre sections</i>	<i>0 €</i>	<i>1 000 000 €</i>
<i>919-Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>0 €</i>	<i>4 175 821 €</i>
TOTAL DE LA SECTION	13 571 750 €	13 571 750 €

PROJET DE BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2018
5-DÉTAIL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT PROPOSÉES

Objet	Projet BP 2018
Chapitre 900-Services généraux des administrations publiques locales	799 500 €
020.1-Hôtel de ville	89 000 €
2184-Mobiliers autres	15 000 €
Mobiliers pour les services administratifs	15 000 €
2315-Installations techniques	74 000 €
Hôtel de Ville :	74 000 €
Rénovation du couloir du rez-de-jardin	40 000 €
Agrandissement des portes d'accès PMR (CCAS/Affaires Générales)	12 000 €
Climatisation de la salle des mariages	10 000 €
Provision pour travaux dans les bureaux	10 000 €
Travaux de modernisation des horloges asservies (bureaux)	2 000 €
020.2-Bâtiments et ateliers	231 000 €
2135-Installations générales	170 000 €
Bâtiments communaux :	126 000 €
Mises aux normes annuelles (systèmes incendie)(tous bâtiments)	80 000 €
Mise en œuvre des prescription réglementaires (hygiène et sécurité)	30 000 €
Signalétique des bâtiments communaux	10 000 €
Provision pour mise en conformité des ascenseurs (tous bâtiments)	6 000 €
Centre Technique Municipal :	21 000 €
Réfection étanchéité de toiture (vestiaires 1er étage)	8 000 €
Extension du réseau VMC (réserve produits d'entretien)	6 000 €
Pose VMC dans les sanitaires (atelier RdC)	4 000 €
Remise en peinture des vestiaires (1er étage)	3 000 €
Centre Horticole :	15 000 €
Révision de toiture du pavillon des vestiaires	15 000 €
Serre Parc Vert de Maisons :	8 000 €
Réfection du bardage extérieur	5 000 €
Nettoyage du toit de la serre	3 000 €
21568-Matériel et outillage d'incendie	17 000 €
Remplacement des extincteurs (tous bâtiments)	17 000 €
2158-Matériel et outillage technique	6 000 €
Outillage toutes corporations (ateliers et régies)	6 000 €
2188-Autres immobilisations corporelles	38 000 €
Matériel et sonorisation (fêtes et cérémonies)	15 000 €
Matériel offices et ménage (bâtiments communaux)	10 000 €
Matériel hygiène (bâtiments communaux)	10 000 €
Entretien renforcé des lave-linges (lingerie)	3 000 €
020.3-Garage municipal	170 000 €

2135-Installations générales	6 000 €
Entretien renforcé des portes sectionnelles	6 000 €
2182-Matériel de transport	128 000 €
Service des espaces verts :	56 000 €
Camion benne avec cabine en remplacement (2001)	35 000 €
Camion benne avec cabine en remplacement (2003)	21 000 €
Service de la voirie :	40 000 €
Véhicule benne avec cabine en remplacement (2001)	40 000 €
Service des bâtiments :	16 000 €
Fourgonnette d'occasion en remplacement (2001)(Plombiers)	16 000 €
Lingères :	16 000 €
Fourgonnette d'occasion en remplacement (2003)	16 000 €
2188-Autres immobilisations corporelles	36 000 €
Pièces mécaniques de rechange	30 000 €
Acquisition d'un outil de diagnostic automobile	6 000 €
020.5-Autres bâtiments	19 500 €
2135-Installations générales	19 500 €
Maison du Combattant :	15 000 €
Remplacement des volets roulants	15 000 €
Locaux syndicaux :	4 500 €
Remise en peinture cuisine et sanitaires	4 500 €
020.6-Informatique communale	200 000 €
2051-Concessions et droits similaires	50 000 €
Logiciels pour les services municipaux	50 000 €
2135-Installations générales	100 000 €
Travaux de câblage des bâtiments administratifs (DSIT)	100 000 €
2183-Matériel de bureau et informatique	50 000 €
Matériels informatiques pour les services municipaux	50 000 €
026-Cimetière communal	90 000 €
2135-Installations générales	70 000 €
Construction de 60 cases nouvelles (Columbarium)	50 000 €
Travaux sur concessions funéraires (cimetière)	20 000 €
21531-Réseaux d'adduction d'eau	20 000 €
Travaux d'enfouissement du réseau d'alimentation en eau	20 000 €
Chapitre 901-Sécurité et salubrité publique	13 000 €
112-Gardes urbains	13 000 €
2051-Concessions et droits similaires	9 000 €
Logiciel LOGITUD ASVP (FPS)	9 000 €
2184-Mobiliers autres	2 000 €
Mobiliers administratifs	2 000 €
2188-Autres immobilisations corporelles	2 000 €

Radios	2 000 €
Chapitre 902-Enseignement et formation	1 231 100 €
211-Écoles maternelles	389 600 €
2135-Installations générales	358 600 €
Maternelle Saint-Exupéry :	88 000 €
Réfection des réseaux d'évacuation (vide-sanitaire)	80 000 €
Remplacement de portes coupe-feu (couloir RdC et 1er étage)	8 000 €
Maternelle Daudet :	55 000 €
Réfection de toiture (classes et toilettes)	50 000 €
Remplacement stores et volets	5 000 €
Maternelle Berlioz :	44 500 €
Rénovation de sol entrée (préau et couloirs)	30 000 €
Mises aux normes incendie	10 000 €
Remplacement de la porte d'accès (chaufferie)	4 500 €
Maternelle Jules Ferry :	41 900 €
Amélioration sécurité incendie (classes 1er étage)	30 000 €
Restauration des fresques intérieures ISMH (classe RdC)	5 500 €
Restauration des fresques intérieurs ISMH (hall d'entrée)	3 400 €
Remise en peinture des toilettes (étage)	3 000 €
Maternelle Herriot :	36 700 €
Pose de stores sur baies vitrées (côté rue)(1er étage)	35 000 €
Pose de barrières en bois (cour)	1 700 €
Maternelle Charles Péguy :	26 000 €
Rénovation des sanitaires (RdC)	15 000 €
Création d'un abri à vélos	11 000 €
Maternelle George Sand :	15 500 €
Remise en peinture (1 classe)	4 500 €
Remise en peinture des sanitaires	4 000 €
Rénovation du plafond du préau	4 000 €
Remise en peinture bibliothèque	3 000 €
Maternelle Parmentier :	10 000 €
Mises aux normes incendie	10 000 €
Maternelle Raspail :	8 000 €
Peinture et faux-plafond (1 classe)	8 000 €
Maternelle des Planètes :	6 000 €
Réaménagement de la cour	6 000 €
Maternelle Paul Bert :	2 000 €
Reprise des joints de sol PVC	2 000 €
Ecoles maternelles :	25 000 €
Remplacement de vitrages (écoles maternelles)	10 000 €
Provision pour travaux (voirie)(Cours d'écoles)	10 000 €
Remplacement et installation des horloges	3 000 €
Panneaux d'information (chantiers)	2 000 €
21532-Réseaux d'assainissement	10 000 €

Provision travaux d'assainissement (Maternelles)	10 000 €
2184-Mobiliers autres	15 000 €
Mobilier scolaire pour les écoles maternelles (classes et réfectoires)	15 000 €
2188-Autres immobilisations corporelles	6 000 €
Remplacement des appareils électroménagers (offices maternelles)	4 500 €
Sèche-linge (Saint-Exupéry)	1 500 €
212-Écoles élémentaires	752 500 €
2135-Installations générales	618 500 €
GS Parmentier :	136 000 €
Réfection de la couverture haute	120 000 €
Mises aux normes incendie	10 000 €
Modification évier couloir classes RdC	6 000 €
Elémentaire Pompidou :	124 000 €
Végétalisation de la cour (et pose de bordures)	80 000 €
Remise en peinture et rénovation du sol (hall d'entrée)	30 000 €
Remise en peinture des préaux couverts	10 000 €
Modification fermeture portes sur cour	4 000 €
Elémentaire Jules Ferry :	109 000 €
Remplacement du revêtement de sol (préau)	60 000 €
Remise en peinture et pose de faux-plafond (4 classes)	24 000 €
Remise en peinture du couloir (RdC)	15 000 €
Mises aux normes incendie	10 000 €
Elémentaire Saint-Exupéry :	50 000 €
Réfection des réseaux d'évacuation (vide-sanitaire sous office)	20 000 €
Remise en peinture de 4 classes	18 000 €
Plantation d'arbres (rue de Lorraine)	8 000 €
Remplacement porte de chaufferie	4 000 €
Elémentaire Victor Hugo :	41 500 €
Mise en peinture du sol (préau)	20 000 €
Remise en peinture de 3 classes	13 500 €
Remise en peinture des réfectoires	8 000 €
Elémentaire Charles Péguy :	37 000 €
Réfection des évacuations des sanitaires collectifs (côté voie ferrée)	15 000 €
Création d'un abri à vélos (cour)	12 000 €
Mises aux normes incendie	10 000 €
Elémentaire Raspail :	30 000 €
Remise en peinture cage d'escalier (côté rue Raspail)	18 000 €
Mises aux normes incendie	10 000 €
Remise en peinture mur fond de cour	2 000 €
Elémentaire Parmentier B :	18 000 €
Remise en peinture de 4 classes (1er étage)	18 000 €
Elémentaire Pasteur :	12 000 €
Traitement des infiltrations (salle du personnel)	10 000 €
Protection des poteaux (salle de motricité)	2 000 €

Elémentaire Paul Bert :	15 000 €
Remise en état toiture et descentes EP et fenêtres courette intérieure	15 000 €
Elémentaire Condorcet :	11 000 €
Pose de séparation sanitaires cour (filles/garçons)	8 000 €
Réparation sol préau droit (portes sur cour)	3 000 €
Elémentaire Parmentier A :	10 000 €
Remise en peinture 1 escalier	10 000 €
Ecoles élémentaires :	25 000 €
Remplacement de vitrages (écoles élémentaires)	10 000 €
Provision pour travaux (voirie)(Cours d'écoles)	10 000 €
Remplacement et installation des horloges	3 000 €
Panneaux d'information (chantiers)	2 000 €
21532-Réseaux d'assainissement	10 000 €
Provision travaux d'assainissement (Elémentaires)	10 000 €
2184-Mobiliers autres	25 000 €
Mobilier scolaire pour les écoles élémentaires (classes et réfectoires)	25 000 €
2188-Autres immobilisations corporelles	9 000 €
Acquisition auto-laveuse (Planètes)	4 500 €
Remplacement des appareils électroménagers (offices élémentaires)	4 500 €
2315-Installations techniques	90 000 €
Écoles élémentaires :	90 000 €
Travaux de maintenance des chaufferies au gaz (P3)(DALKIA)	50 000 €
Travaux de rénovation des chaufferies au gaz (P5)(DALKIA)	40 000 €
24-Formation continue	1 000 €
2184-Mobiliers autres	1 000 €
Mobiliers divers	1 000 €
251-Restauration scolaire	83 000 €
2135-Installations générales	20 000 €
Traitement infiltrations et condensations (sous-sol)	20 000 €
2188-Autres immobilisations corporelles	63 000 €
Mélangeur à salades électrique (200 L)	35 000 €
Sauteuse pression électrique	28 000 €
253-Sport scolaire	5 000 €
2188-Autres immobilisations corporelles	5 000 €
Modules de gymnastique	3 400 €
Tables de tennis de table	1 600 €
Chapitre 903-Culture	351 700 €
311-0-Conservatoire municipal Henri Dutilleux	17 200 €
2135-Installations générales	12 000 €
Remise en peinture et ventilation salle CARLSON	12 000 €
2184-Mobiliers autres	400 €

Meubles de rangement	400 €
2188-Autres immobilisations corporelles	4 800 €
Instruments de musique	4 000 €
Pupitres	400 €
Mini chaînes Hi-Fi	400 €
313.1-Théâtre Claude Debussy	115 000 €
2135-Installations générales	85 000 €
Remplacement plancher de scène	50 000 €
Remplacement supports de communication (caissons lumineux)	25 000 €
Réfection de l'enduit mur mitoyen (cité de la Mairie)	10 000 €
2188-Autres immobilisations corporelles	30 000 €
Matériels scéniques (son/lumière/plateau)	30 000 €
313.2-Nouvel Espace Culturel de Charentonneau (NECC)	45 400 €
2135-Installations générales	14 000 €
Centre Culturel Charentonneau :	14 000 €
Rénovation sanitaires publics (RdC)	10 000 €
Rénovation sol de salle de réunion (1er étage)	4 000 €
2184-Mobiliers autres	1 400 €
NECC :	400 €
Mobiliers divers	400 €
Centre Culturel Charentonneau :	1 000 €
Mobiliers divers (chaises et tables)	1 000 €
2188-Autres immobilisations corporelles	30 000 €
NECC :	30 000 €
Matériels scéniques (son/lumière/plateau)	30 000 €
321.0-Médiathèque André Malraux et bibliothèques annexes	72 600 €
2135-Installations générales	42 000 €
Médiathèque André Malraux :	42 000 €
Réfection terrasse accessible	25 000 €
Travaux complémentaires d'accessibilité PMR	11 000 €
Climatisation local informatique et téléphonie	6 000 €
2184-Mobiliers autres	30 600 €
Médiathèque André Malraux :	30 600 €
Changement de mobilier (104 chaises/49 fauteuils/16 sièges de bureau)	30 000 €
Coffre (régie de recettes)	600 €
322-Musée d'histoire locale	45 000 €
2135-Installations générales	45 000 €
Musée d'histoire locale :	45 000 €
Mises aux normes de la chaufferie	45 000 €
33.0-Moulin Brûlé	56 500 €

2135-Installations générales	30 000 €
Pose de stores occultants (au-dessus scène)	20 000 €
Mise aux normes incendie	10 000 €
2158-Matériel et outillage technique	2 000 €
Remplacement des câbles sono	2 000 €
2184-Mobiliers autres	20 000 €
Acquisition de chaises (250)(Grande Salle)	20 000 €
2188-Autres immobilisations corporelles	4 500 €
Remplacement armoire froide (office 4)	4 500 €
Chapitre 904-Sport et jeunesse	634 100 €
41%-Sport	399 100 €
411-Gymnases	140 000 €
2135-Installations générales	120 500 €
Palais des Sports :	62 000 €
Suppression des infiltrations (rives)	16 000 €
Remise en peinture de 3 vestiaires (3ème tranche)	14 000 €
Remplacement du garde-corps (quai de déchargement)	12 000 €
Mise aux normes incendie	10 000 €
Réfection des descentes EP (côté parking)	10 000 €
Gymnase Condorcet :	21 500 €
Reprise des évacuations des vestiaires	10 000 €
Rénovation du soubassement entrée du gymnase	5 000 €
Diagnostic des infiltrations de toiture	4 000 €
Complément des tracés sportifs (terrain de volley-ball)	2 500 €
Gymnase Pompidou :	22 000 €
Pose de vannes divisionnaires sur réseau d'eau	12 000 €
Remplacement des batteries d'alimentation secours (désenfumage)	10 000 €
Gymnase Charles Péguy :	15 000 €
Condamnation issue de côté (terrain de football)	15 000 €
2158-Matériel et outillage technique	4 500 €
Gymnases Municipaux :	4 500 €
Matériels d'entretien (gymnases municipaux)	4 500 €
2188-Autres immobilisations corporelles	15 000 €
Gymnases Municipaux :	15 000 €
Matériels sportifs (gymnases municipaux)	15 000 €
412-Stades et équipements extérieurs	169 500 €
2135-Installations générales	158 000 €
Stade Cubizolles :	45 000 €
Réfection des terrains de boules (3 terrains)	45 000 €
Tennis Cubizolles :	31 000 €
Remplacement sas accès bulle 2 et porte issue de secours	20 000 €
Travaux d'entretien renforcé des bulles (cours couverts)	11 000 €
Tennis 11 Novembre :	30 000 €

Remplacement de l'éclairage (cours couverts)	30 000 €
Stade Delaune :	29 000 €
Aménagement clôture et portail (quai de déchargement)	17 000 €
Travaux d'entretien renforcé (buts et poteaux)	5 000 €
Remplacement de la porte local vestiaires (équipe terrains)	4 000 €
Réparation du sol synthétique (starting block)	3 000 €
Tennis La Fontaine :	15 000 €
Réfection escalier (côté issue de secours)	10 000 €
Renforcement de portes et fenêtres (anti-intrusion)	5 000 €
Stade des Juilliottes :	3 000 €
Pose de rideaux (salle multi-associative)	3 000 €
Plateau Multisports Gambetta :	5 000 €
Travaux de remise du plateau multisports	5 000 €
2158-Matériel et outillage technique	3 000 €
Stades Municipaux :	3 000 €
Matériels d'entretien (stades municipaux)	3 000 €
2188-Autres immobilisations corporelles	8 500 €
Stades Municipaux :	8 500 €
Matériels sportifs (stades municipaux)	8 500 €
413-Centre aquatique Arthur Hévette	89 600 €
2135-Installations générales	74 000 €
Réfection de l'étanchéité chéneaux de toiture	30 000 €
Remplacement ferme imposte (long des bassins)	18 000 €
Travaux de maintenance préventive des installations	13 000 €
Remplacement de carrelage en périphérie (bassin extérieur)	10 000 €
Pose de 2 sèche-cheveux supplémentaires (vestiaires)	3 000 €
2158-Matériel et outillage technique	9 600 €
Auto-laveuse	6 600 €
Echafaudage	3 000 €
2184-Mobiliers autres	2 000 €
Tables et chaises (salle de réunions)	2 000 €
2188-Autres immobilisations corporelles	4 000 €
Matériel pédagogique (natation scolaire et actions ville)	4 000 €
42%-Jeunesse	235 000 €
421-Centres de loisirs	186 000 €
2135-Installations générales	6 000 €
Centre de loisirs des Planètes :	6 000 €
Réaménagement de la cour (espaces verts)	6 000 €
2184-Mobiliers autres	40 000 €
Complément Mobilier CdL Busteau (réfectoire)	30 000 €
Mobiliers et Matériels divers (centres de loisirs)	10 000 €
2188-Autres immobilisations corporelles	6 000 €
Autres équipements pédagogiques (centres de loisirs)	6 000 €

2313-Constructions	134 000 €
Centre de loisirs Busteau :	120 000 €
Réfection complète de la cour et complément d'accessibilité PMR	120 000 €
Centre de loisirs des Planètes :	14 000 €
Réfection des locaux associatifs	10 000 €
Remplacement des ventilations (local billard)	4 000 €
422.0-Centre socio-culturel des Planètes	17 000 €
2135-Installations générales	16 000 €
Mise aux normes incendie	10 000 €
Remise en peinture du bandeau (cour)	5 000 €
Réfection des dalles sur cour	1 000 €
2183-Matériel de bureau et informatique	1 000 €
Ordinateurs	1 000 €
422.1-CSC Liberté et Espace Dufourmantelle	12 500 €
2051-Concessions et droits similaires	500 €
Espace Multimédia :	500 €
Logiciels informatiques	500 €
2135-Installations générales	11 000 €
CSC Liberté :	11 000 €
Ventilation permanente réserve en sous-sol (pavillon)	8 000 €
Reprise des chambranles portes (2e étage) et jonctions pavillon/extension	3 000 €
2184-Mobiliers autres	1 000 €
CSC Liberté :	1 000 €
Remplacement des tables	1 000 €
422.2-CSC Croix des Ouches	11 000 €
2135-Installations générales	10 000 €
Mise aux normes incendie	10 000 €
2183-Matériel de bureau et informatique	1 000 €
Ordinateurs	1 000 €
422.4-MPT Alfort	5 000 €
2135-Installations générales	4 000 €
MPT Alfort :	2 000 €
Mise en lumière cheminement MPT/Annexe	2 000 €
MPT Alfort Annexe :	2 000 €
Révision système anti pince-doigts (porte battante sas)	2 000 €
2184-Mobiliers autres	1 000 €
MPT d'Alfort :	1 000 €
Armoires	1 000 €
422.5-MPT Pompidou	3 500 €
2135-Installations générales	2 500 €

Remplacement des rideaux (salle de danse)	2 500 €
2184-Mobiliers autres	1 000 €
Armoires	1 000 €
Chapitre 906-Famille	125 700 €
64.0-Crèche collective Charles Perrault	21 200 €
2135-Installations générales	19 700 €
Réfection et remise en peinture couloir en sous-sol	10 000 €
Remplacement du store de terrasse HS	6 000 €
Remplacement abri métallique	2 000 €
Pose de barrières en bois (cour)	1 700 €
2184-Mobiliers autres	1 500 €
Mobiliers divers	1 500 €
64.2-Halte-Garderie Liberté	8 200 €
2135-Installations générales	8 200 €
Remplacement du visiophone	7 000 €
Remplacement abri bois	1 200 €
64.3-Halte-Garderie Petits Mousse	18 000 €
2135-Installations générales	15 000 €
Modification des alimentations (EF + ECS)	15 000 €
2184-Mobiliers autres	2 000 €
Meubles de change	2 000 €
2188-Autres immobilisations corporelles	1 000 €
Remplacement tapis de sol anti-chutes	1 000 €
64.6-Halte-Garderie Maison de l'Enfant	26 000 €
2135-Installations générales	26 000 €
Rénovation des plafonds (hall et sections)	12 000 €
Décloisonnement des 2 dortoirs	10 000 €
Dépose du plan de change (section des grands)	4 000 €
64.7-Ludothèque Maison de l'Enfant	10 300 €
2135-Installations générales	8 300 €
Remplacement barrière et portillon Ludothèque/HG	8 300 €
2188-Autres immobilisations corporelles	2 000 €
Remplacement abri bois	2 000 €
64.8-Crèche Maison de l'Enfant	3 000 €
2188-Autres immobilisations corporelles	3 000 €
Autres équipements	3 000 €
64.9-Relais Assistantes Maternelles (RAM)	500 €
2184-Mobiliers autres	500 €

Remplacement de mobiliers	500 €
64.10-Multi-accueil Petites Abeilles	30 500 €
2135-Installations générales	30 500 €
Remplacement de sol en caoutchouc (terrasse)	16 000 €
Pose d'un visiophone (entrée principale)	7 000 €
Remplacement de barrière (haut escalier)	6 000 €
Réfection des plinthes (salle polyvalente)	1 500 €
64.11-Crèche collective la Ruche	8 000 €
2135-Installations générales	7 000 €
Pose d'un visiophone (entrée principale)	7 000 €
2184-Mobiliers autres	1 000 €
Mobiliers divers	1 000 €
Chapitre 907-Logement	155 000 €
71-Parc privé de la ville	155 000 €
2135-Installations générales	155 000 €
Mises aux normes électriques 12 rue Martigny	55 000 €
Rénovation logement (maternelle Parmentier)	35 000 €
Rénovation logement (élémentaire Saint-Exupéry)	35 000 €
Provision pour travaux de rénovation	30 000 €
Chapitre 908-Aménagement et services urbains - Environnement	4 803 300 €
811-Eau et assainissement	243 000 €
21531-Réseaux d'adduction d'eau	243 000 €
Arrosage automatique :	223 000 €
Terre-plein central RD19 (2ème phase)	95 000 €
Gestion centralisée de l'arrosage automatique	80 000 €
RD19 (Triangle de l'Echat)	28 000 €
Square Salanson	10 000 €
Square Amédée Chenal	10 000 €
Réseau d'adduction d'eau :	20 000 €
Rénovation des bouches d'incendie (VEOLIA)	10 000 €
Travaux d'entretien renforcé parcs et jardins (voirie)	5 000 €
Travaux de reprise de siphons (parcs et jardins)	5 000 €
814-Éclairage public	600 000 €
21534-Réseaux d'électrification	600 000 €
Programme de Modernisation de l'Éclairage Public 2017 :	200 000 €
<i>Dont remplacement des candélabres</i>	<i>100 000 €</i>
<i>Dont travaux de rénovation du réseau enterré</i>	<i>100 000 €</i>
Mise en lumière parc de la gare	200 000 €
Provision pour travaux suite à accidents	100 000 €
Mises aux normes PMR des feux tricolores	50 000 €

Mise en lumière place Jean Moulin	50 000 €
822-Voirie communale	1 478 000 €
2152-Installations de voirie	1 452 000 €
Programme d'entretien renforcé des chaussées 2018 :	1 452 000 €
Aménagement parvis de la Gare (Place Jean Moulin)	500 000 €
Réfection de trottoirs Rue Auguste Simon (Deplanque/Saint-Georges)	350 000 €
Provision pour réfection diverses	100 000 €
Réfection de chaussée Rue Louis Pergaud	100 000 €
Réfection de chaussée Bords de Marne (reprise pavés)	100 000 €
Réfection de trottoirs Angle Saint-Georges/Auguste Simon	100 000 €
Réfection de trottoirs Rue Gabriel Péri (Foch/Aix)	90 000 €
Travaux de mise en accessibilité PMR Rue Curie (quai de bus)	50 000 €
Entretien renforcé des dallages (Juillottes/Cavaliers/Centre/Mairie/Arcades)	40 000 €
Travaux d'élargissement trottoirs Avenue de la République (Angle Parmentier)	22 000 €
21578-Matériel et outillage de voirie	20 000 €
Mobilier urbain (bancs, corbeilles et potelets)	20 000 €
2158-Matériel et outillage technique	6 000 €
Matériel technique (régie voirie)	6 000 €
823-Espaces verts urbains	952 300 €
2121-Plantation d'arbres et d'arbustes	120 000 €
Programme de plantation arbres et arbustes	100 000 €
Travaux d'entretien renforcé (massifs cours des Juillottes)	20 000 €
2135-Installations générales	110 000 €
Aires de jeux :	110 000 €
Réfection du sol amortissant (Vert de Maisons)	36 000 €
Travaux de mise en sécurité	30 000 €
Travaux d'entretien renforcé (sols souples)	30 000 €
Travaux d'entretien renforcé (sols amortissants)	9 000 €
Travaux d'entretien renforcé (gazons synthétiques)	5 000 €
21578-Matériel et outillage de voirie	30 000 €
Paysagement des murs (escale temporaire)(Quai Joffre)	10 000 €
Mobilier urbain (bancs/corbeilles/jardinières)	20 000 €
2158-Matériel et outillage technique	5 000 €
Matériels thermiques (régie espaces verts)	5 000 €
2185-Cheptel	2 000 €
Acquisition d'animaux (ferme pédagogique)	2 000 €
2315-Installations techniques	685 300 €
Espaces verts urbains :	685 300 €
Réfection place Jean Moulin (espaces verts)	500 000 €
Rénovation de la promenade Paul Cézanne (Bords de Marne)(Platelage)	70 000 €
Reprise d'alignements d'arbres (diverses rues)	50 000 €
Poursuite du fleurissement dans la ville	23 000 €
Réalisation de prairies fleuries (espaces verts)	13 000 €

Remplacement des buis boules (Pont de Charenton)	12 000 €
Rénovation de la statue (Parc de la Mairie)	7 000 €
Remplacement clôture séparative Square Petits Pirates/terrain de boules	6 500 €
Poursuite de la lutte biologique (serre)	2 600 €
Pose de poteaux et câbles (protection massifs fleuris)(Jardin des 5 Sens)	1 200 €
824-Réserves foncières et opérations diverses d'aménagement urbain	1 530 000 €
202-Frais liés à la réalisation de documents d'urbanisme	15 000 €
Observatoire de l'Habitat et suivi PLH 2018	15 000 €
2132-Immeubles de rapport	1 515 000 €
Complément Prémption 14/16 rue Charles Martigny (4,756 M€)	1 235 000 €
Acquisition local 6 allée de l'Amourette	280 000 €
Chapitre 909-Action économique	135 000 €
90-Interventions économiques	15 000 €
2135-Installations générales	15 000 €
Info-Jeunes :	15 000 €
Isolation phonique fenêtres (côté avenue de la République)	8 000 €
Isolation phonique fenêtres (cabinet médical)	6 000 €
Remise en peinture partielle (petite salle)	1 000 €
91-Marchés	120 000 €
2135-Installations générales	120 000 €
Parking d'Alfort :	70 000 €
Mise aux normes désenfumage (parking public)	70 000 €
Marché du Centre :	50 000 €
Remise en état système désenfumage (parking public)	50 000 €
Chapitre 911-Dettes et autres opérations financières	5 323 350 €
1641-Emprunts en euros	3 890 000 €
Amortissement de la dette en capital pour l'exercice 2018	3 890 000 €
166-Refinancement de dette	1 433 350 €
Réaménagement de dette 2018 (emprunt n°250)	1 433 350 €
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	13 571 750 €

PROJET DE BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2018
6-DÉTAIL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT PRÉVISIONNELLES

Objet	Projet BP 2018
Chapitre 904-Sport et Jeunesse	200 000 €
411-Gymnases	200 000 €
1322-Subvention Région	200 000 €
Construction du gymnase des Juilliottes :	200 000 €
Subvention CRIF (10% HT)(Plafond 2 M€ HT)(DCM 18/05/2017)	200 000 €
Chapitre 908-Aménagement et services urbains - Environnement	488 177 €
824-Réserves foncières et opérations d'aménagement urbain	488 177 €
1343-Programme d'Aménagement d'Ensemble (PAE)	488 177 €
PAE République-Carnot (Conseil Municipal du 10/03/2011)	488 177 €
PAE 237 avenue Leclerc (37 logements)	488 177 €
Chapitre 911-Dettes et autres opérations financières	4 988 350 €
1641-Emprunts en euros	3 555 000 €
Emprunt globalisé de l'exercice 2018	2 320 000 €
Emprunt de portage foncier (complément 14/16 rue Charles Martigny)	1 235 000 €
166-Refinancement de dette	1 433 350 €
Réaménagement de dette 2018 (emprunt n°250)	1 433 350 €
Chapitre 912-Dotations subventions et participations	2 419 402 €
10222-FCTVA	1 900 000 €
Dotation de FCTVA 2018 (CA 2016)	1 900 000 €
10228-Autres fonds globalisés	429 402 €
Reversement DSIT 2017 EPT10	429 402 €
1342-Amendes de police	90 000 €
Produit des amendes de police (exercice 2017)	90 000 €
Chapitre 913-Taxes non affectées	300 000 €
10226-Taxe d'aménagement	300 000 €
Taxe d'aménagement (exercice 2018)	300 000 €
Chapitre 914-Transferts entre sections	1 000 000 €
28-Dotations aux amortissements	1 000 000 €
Amortissement des immobilisations 2018 (recettes d'ordre)	1 000 000 €
Chapitre 919-Virement de la section de fonctionnement	4 175 821 €
919-Virement de la section de fonctionnement	4 175 821 €
Virement de la section de fonctionnement (recette d'ordre)	4 175 821 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	13 571 750 €

